

Le projet scientifique et culturel

**de la Cité nationale
de l'histoire
de l'immigration**

Le projet scientifique et culturel de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, rédigé en novembre 2005, doit être considéré comme un avant-projet. Partant du principe que le groupement d'intérêt public prépare et préfigure la Cité, un projet scientifique et culturel définitif de l'établissement public de la Cité nationale devra être écrit en 2007.

Sommaire

1. Bilan de l'existant	5
1.1. Rappel historique	5
1.2. L'héritage de l'ADRI	5
1.3. Le choix du bâtiment	7

2. Le concept	10
2.1. L'originalité du projet de la Cité	11
2.2. Un musée national	11
2.3. Une médiathèque	12
2.4. Un réseau	12
2.5. Un projet scientifique et pédagogique	12
2.6. Une programmation	13
2.7. Des éditions	14
2.8. Pour tous les publics	14

3. Principales activités projetées	17
3.1. Musée	17
3.2. Médiathèque	22
3.3. Politique archivistique de la Cité	25
3.4. Recherche	26
3.5. Édition	27
3.6. Pôle pédagogique	29
3.7. Programmation	30
3.8. Partenariats	31
3.9. Réseau	33
3.10. Diffusion, publics, activités	35

1. Bilan de l'existant

1.1. Rappel historique

► L'idée d'un musée de l'immigration a été formulée il y a plus de quinze ans par une association d'universitaires et des militants associatifs⁽¹⁾ pour qui la recherche en histoire de l'immigration ne devait représenter qu'un premier pas vers une reconnaissance plus générale.

Contrairement à ses voisins européens, dont une partie importante de la population a émigré, pendant cent ans, dans le monde entier, la France a été, depuis le début du XIX^e siècle, un pays d'accueil et d'immigration. Ce processus continu, qui n'a été ni constant ni homogène, a contribué de manière déterminante à la construction de la nation. Mais les histoires petites ou grandes des immigrés, leurs trajectoires et leurs destinées ont été souvent ignorées par l'Histoire, quand elles ne se sont pas effacées des mémoires.

Cette nécessaire reconnaissance de la place des populations immigrées dans le destin de la République constitue le sens même de la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

L'une des décisions du Comité interministériel à l'intégration du 10 avril 2003 concernait la mise en place d'une mission de préfiguration d'un centre de ressources et de mémoire de l'immigration. Cette mission, présidée par Jacques Toubon, tenant compte des leçons du rapport commandé par le

gouvernement précédant et rédigé par Driss El Yazami et Rémy Schwartz, s'appuyant sur les moyens et les compétences du groupement d'intérêt public de l'Agence pour le développement des relations interculturelles (Gip Adri), a été chargée par le gouvernement de préparer un rapport pour la réalisation d'une institution culturelle nouvelle destinée à reconnaître et mettre en valeur la place des populations immigrées dans la construction de la France. Après un an de travaux et portée par une réflexion universitaire et associative de plusieurs années, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a été officiellement lancée le 8 juillet 2004.

Le décret de création du groupement d'intérêt public à caractère culturel "Cité nationale de l'histoire de l'immigration" a été publié au *Journal Officiel* le 1^{er} janvier 2005. Avant son ouverture au public prévue au printemps 2007, dans le bâtiment du Palais de la Porte Dorée (Paris XII^e), la Cité a un an pour mener à bien plusieurs chantiers.

Comme le préconise le rapport remis au Premier ministre au premier semestre 2004, ce nouvel ensemble culturel est à la fois un musée national, un centre de ressources, un lieu de découvertes, d'expositions, de cultures vivantes et la tête de pont d'un réseau français et international. Il doit également être un instrument de pédagogie montrant l'enrichissement continu de la culture française par l'apport de l'immigration, pour changer les représentations de l'immigration et contribuer à la cohésion sociale. 2005 et 2006 seront mises à profit pour préparer l'ouverture au public de la Cité, finaliser le projet du musée, tester, approfondir et mettre en œuvre ses différentes activités, et enfin mieux connaître les publics auxquels elle souhaite s'adresser.

1.2. L'héritage de l'Adri

A. L'Adri

L'Adri, Agence pour le développement des relations interculturelles, a été créée en 1977 par l'État pour "*favoriser l'intégration des populations étrangères*".

1. Association pour un musée de l'histoire de l'immigration, qui réunissait notamment Pierre MILZA, Gérard NOIRIEL, Dominique SCHNAPPER, Emile TEMIME et Patrick WEIL.

À partir de 1996, l'Adri a eu pour mission principale de fournir des outils au service des acteurs de la ville et de l'intégration, avec une vocation nationale et européenne. Aux missions de formation et d'information, s'était ajoutée la nouvelle mission de développement de rencontres et de mise en réseau. L'Adri était chargée des fonctions suivantes :

- gérer un centre de ressources documentaires à vocation nationale sur l'intégration, fonctionnant en complémentarité avec les autres centres documentaires ;
- éditer des documents d'information et des ouvrages sur l'intégration ;
- mener des actions de formation en direction des acteurs de l'intégration ;
- apporter un soutien technique aux porteurs de projets favorisant l'intégration ;
- organiser des rencontres et des échanges d'expériences entre les différents acteurs de l'intégration et de la politique de la ville ;
- rassembler et diffuser des informations sur les politiques et pratiques d'intégration dans les pays européens.

Par ailleurs, l'Adri a repris depuis 1999 l'édition de la revue de sciences humaines et sociales qui fait référence en France dans le domaine des migrations. Depuis plus de cinquante années, la revue *Hommes & Migrations* aborde les questions liées aux problématiques migratoires et a capitalisé de nombreux témoignages de personnalités, d'artistes et de spécialistes qui constituent un patrimoine exceptionnel en France.

B. Le centre de ressources

Le centre de ressources propose une documentation spécialisée sur l'approche sociologique de l'immigration, à destination des professionnels de l'intégration et de la politique de la ville. Depuis 2003, il a développé ses acquisitions sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

► Ses produits documentaires

- une base de données bibliographiques de 18 000 références (livres, articles, brochures) ;
- 170 dossiers documentaires et dossiers de presse ;
- un panorama hebdomadaire de la presse ;
- des sélections bibliographiques et le repérage de manifestations culturelles, au sein d'une lettre d'informations sur Internet ;

- l'alimentation d'une base de données décrivant environ 600 projets autour de la mémoire de l'immigration en France ;
- l'alimentation d'un fichier d'adresses concernant 2 500 acteurs de l'intégration en France.

C. Le réseau

L'Adri a animé durant des années un réseau de centres de ressources spécialisés sur l'immigration, l'intégration et la lutte contre les discriminations, favorisant ainsi les échanges d'informations, d'expertises, l'alimentation de bases de données communes et la réalisation de projets européens. Cette mission de tête de réseaux a été renforcée par l'organisation de nombreux colloques professionnels portant sur les thèmes émergents et structurants dans le champ des migrations. Elle a acquis de ce fait des compétences et une légitimité en matière de coordination, de capitalisation et d'innovation.

D. La diffusion

Dès 1996, l'Adri s'est souciee de diffuser les bonnes pratiques et de travailler sur les représentations en direction d'un public élargi. Elle associait transversalement le ministère de la Culture et la Div à ses projets, dans le cadre d'un Gip constitué en 1998. Elle a ouvert en 1997 un site Internet qui est devenu le site français de référence sur l'immigration et l'intégration, avec plus de 50 000 requêtes par jour. Ce site fut complété par un magazine culturel en ligne à partir de l'année 2000, ouvrant ainsi la perspective d'une approche plus culturelle des processus d'intégration.

Mis en ligne dès les prémices du projet en 2003, le site www.histoire-immigration.fr, principal outil de communication de la mission de préfiguration, a permis de rendre compte de manière détaillée des avancées de la construction du projet et de garantir un bon niveau d'information des instances consultatives, des partenaires et des professionnels de la culture.

Après l'annonce de la création de la Cité, une version 2 du site Internet a été mise en ligne en 2004, avec l'objectif de présenter des contenus interactifs à destination du grand public sur les thématiques de l'histoire et des cultures de l'immigration, notamment une exposition virtuelle retraçant deux siècles d'histoire de l'immigration et une galerie de por-

traits. Conçu comme un laboratoire, le site a permis en amont de la réalisation du projet, de poser des questions muséographiques, scénographiques et de médiation des contenus historiques. La conception de ces produits interactifs a permis également d'établir des relations de travail avec le Comité d'histoire et de concilier l'attractivité, l'accessibilité et la rigueur scientifique des contenus historiques dans le cadre d'un outil multimédia. Par ailleurs, le Gip a mutualisé la fréquentation et les sites antérieurement produits par l'Adri. La Cité dispose dès à présent d'un capital exceptionnel de contenus en ligne et de fréquentation : 4 800 000 pages consultées en 2005 et près de 60 000 de visiteurs par mois début 2006.

E. La Mission de préfiguration

L'une des décisions du Comité interministériel à l'intégration du 10 avril 2003 concernait la mise en place d'une mission de préfiguration d'un "Centre de ressources et de mémoire de l'immigration". Cette mission présidée par Jacques Toubon, s'appuyant sur les moyens et les compétences du groupement d'intérêt public de l'Adri, a été chargée par le gouvernement de préparer un rapport pour la réalisation d'une institution culturelle nouvelle destinée à reconnaître et mettre en valeur la place des populations immigrées dans la construction de la France.

Pour la rédaction de ce rapport, la mission s'est entourée de trois instances :

- **un conseil scientifique** réunissant une vingtaine d'experts, universitaires et scientifiques, pour réfléchir à la définition de la thématique abordée ;
- **un forum des associations** mobilisant la société civile, notamment par l'intermédiaire des responsables d'associations nées de l'immigration et de celles qui interviennent dans les secteurs du culturel, de l'intégration, de la lutte contre le racisme et les discriminations ;
- **un comité technique**, regroupant les conseillers techniques et/ou les directions des ministères concernés par le projet, ainsi que le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) et l'Adri.

Les membres les plus actifs de ces trois instances ont constitué au printemps 2004 un comité de pilotage chargé de finaliser le rapport remis en avril au Premier ministre. Celui-ci a annoncé le 8 juillet de

cette même année le lancement officiel de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

1.3. Le choix du bâtiment

► Le Palais de la Porte Dorée abritera la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. L'hypothèse de retenir ce lieu a vu le jour dès les premiers temps de la mission et a été avancée par plusieurs services de l'État dès l'été 2003. Le choix s'est définitivement porté sur ce bâtiment en 2004, à l'issue de la mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoire de l'immigration : en mai 2004, un accord intervenait avec le ministère de la Culture sur l'affectation du site de la Porte Dorée au projet ; en juillet 2004, le Premier ministre l'annonçait publiquement.

A. Les Critères de choix

Trois critères ont présidé au choix d'implanter la Cité nationale de l'histoire de l'immigration dans le Palais de la Porte Dorée.

► Un critère patrimonial et un enjeu symbolique

Le choix s'est porté sur le Palais de la Porte Dorée en raison de son statut de monument historique, de son rayonnement artistique et de son style architectural spectaculaire et limpide, trois éléments qui en faisaient un lieu prestigieux. Par ailleurs, le rôle de ce Palais dans l'histoire de France, en l'occurrence l'Exposition coloniale internationale de 1931, invite à revisiter l'histoire des liens entre la France et le reste du monde, et l'évolution du regard qu'elle porte sur les autres cultures.

Dès l'émergence du projet, l'enjeu patrimonial et symbolique d'un lieu dédié à l'histoire de l'immigration a été souligné. Un lieu central et prestigieux permettait d'afficher d'emblée le projet de la Cité, défini en ces termes par Jacques Toubon : "*inscrire l'histoire de l'immigration non seulement comme une composante de l'histoire sociale, mais comme une partie intégrante de l'Histoire de France.*"⁽²⁾

2. Jacques Toubon, *Mission de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française, 2004, p. 13.

► Un critère de superficie

Le Palais, de plus, était suffisamment grand (16 000 m² au total) pour accueillir la Cité nationale de l'histoire de l'immigration qui, dans son concept même (voir *infra*), croise une approche scientifique, culturelle et sociale, et réunit un musée, des lieux d'exposition, une médiathèque, une activité de recherche, de pédagogie et d'édition sans oublier des espaces de rencontre et de mise en réseau, ce qui nécessite une surface importante.

► Un critère économique

Les contraintes budgétaires de l'État imposaient à la mission de réutiliser un bâtiment déjà existant plutôt que d'en construire un *ex nihilo*. Outre le Palais de la Porte Dorée, plusieurs possibilités avaient été envisagées durant la mission de préfiguration : une partie du Palais de Chaillot, cependant préemptée pour la Cité de l'architecture ; l'ex-Centre américain à Bercy, pressenti pour la cinémathèque ; l'hôpital Laënnec ; l'entrepôt des Magasins généraux à la Villette ; le toit de la Grande Arche et enfin l'ancienne Bourse de commerce située dans l'hypercentre de la capitale, pour laquelle des discussions assez avancées avaient eu lieu avec la SEM Centre, responsable du projet de réaménagement du quartier des Halles, ainsi qu'avec David Mangin, l'un des architectes pressentis pour cette opération d'urbanisme.

Ces différents bâtiments, tous situés à Paris, répondaient à la volonté d'un lieu central et représentatif. Parmi eux, le Palais de la Porte Dorée était vacant après la fermeture du musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie. Les différents projets pour lesquels il avait été un temps pressenti, dont un musée des arts décoratifs, n'ont pas abouti, parce qu'ils n'étaient pas adaptés au bâtiment, ou parce que le ministère de la Culture n'avait pas les moyens financiers de les réaliser seul (l'Émoc avait chiffré le coût d'une restauration complète du Palais à près de 40 millions d'euros).

B. Un lieu chargé d'histoire

Dans une brève présentation du lieu, Philippe Dewitte écrivait : *“L'histoire du Palais de la Porte Dorée remonte aux expositions universelles du XIX^e siècle et plus particulièrement à l'Exposition coloniale de*

1931. À cette occasion est décidée la création d'un musée permanent des Colonies, devant perdurer au-delà de l'Exposition, pour représenter l'histoire de la conquête coloniale, des territoires colonisés ainsi que son incidence sur les arts. Mais ce nom, il ne le portera que le temps de l'exposition, c'est-à-dire six mois : le musée permanent des Colonies ferme ses portes le 15 novembre 1931 pour ne les rouvrir que quatre ans plus tard sous le nom de musée de la France d'outre-mer.” La vocation pédagogique du lieu l'emporte alors sur la dimension artistique. Dans sa conception architecturale et dans son imagerie, le bâtiment d'Albert Laprade comme la tapisserie de pierre réalisée par le sculpteur Alfred Janniot sont “destinés à symboliser les termes de l'échange inhérents au pacte colonial”³⁾ et à raviver l'idée coloniale en “[donnant] aux Français conscience de leur empire. [...] Il faut que chacun de nous se sente citoyen de la grande France, celle des cinq parties du monde”⁴⁾, affirmait le ministre des Colonies d'alors, Paul Reynaud.

Il faudra attendre les années 1960 pour que le bâtiment affiche clairement une vocation exclusivement artistique, lorsqu'il devient, en 1961, après les décisions du ministre des Affaires culturelles d'alors, André Malraux, musée des Arts africains et océaniques.

Le Palais de la Porte Dorée porte indéniablement la marque du passé colonial de la France. Sur sa façade Ouest, par exemple, est toujours gravée une liste de noms d'explorateurs, de savants, de conquérants et d'administrateurs de l'Empire, surmontée de la dédicace suivante : *“À ses fils qui ont étendu son génie et fait aimer son nom au-delà des mers, la France reconnaissante”*.

Cette charge symbolique a suscité quelques controverses lors du choix du bâtiment. Certains, partisans de faire du Palais de la Porte Dorée un musée de la Colonisation, ont contesté le choix du conseil scientifique, en estimant que “dans un tel contexte, au lieu de renforcer la légitimité d'un lieu essentiel

3. Catherine Hodeir, “Un musée permanent pour une exposition éphémère ?” in Dominique François (ed.), *Le Palais des colonies. Histoire du musée des Arts d'Afrique et d'Océanie*, Paris, RMN, 2002, pp. 23-41, p. 33.

4. Inauguration de l'Exposition coloniale internationale de Paris, 6 mai 1931, discours de Paul Reynaud, ministre des Colonies, *Rapport général de l'Exposition coloniale internationale de Paris 1931*, Paris, Imprimerie nationale, 1933, T. IV, p. 382.

pour intégrer l'histoire de l'immigration à l'histoire de France, on risque de créer un décalage entre l'attente mémorielle et l'impact des 'mélanges des mémoires' qui ne peut que nuire à la démarche originelle des promoteurs de la Cité » (Pascal Blanchard)⁵. À l'inverse, Gérard Noiriel considérait que "le plus important est de toucher un public populaire pour faire évoluer la mémoire collective et faire en sorte qu'elle soit plus ouverte et plus tolérante".

Le comité de pilotage de la mission de préfiguration ratifia cependant de manière consensuelle le choix du Palais de la Porte Dorée.

En effet, il s'agit de renverser les significations du bâtiment : lieu de mémoire d'une forme de glorification de la mission civilisatrice de la France dans les colonies, il deviendra l'institution culturelle qui portera à la conscience de tous les Français l'apport décisif des immigrés européens et coloniaux, à la construction du pays et de l'identité nationale.

La Cité présentera l'histoire de l'immigration, partie constitutive de la France sous tous ses aspects, avec ses ombres et ses lumières, ses drames et ses réussites, les processus d'intégration comme leurs difficultés, les politiques publiques alternativement accueillantes et protectionnistes, etc.

Le sujet de la colonisation réveille en France des souvenirs douloureux et déchaîne les passions jusqu'à parfois conduire à des réactions violentes, comme l'ont montré les récents débats sur la torture ou l'enseignement de l'histoire de la colonisation. La Cité nationale de l'histoire de l'immigration, loin d'occulter ce "*passé qui ne passe pas*" (pour reprendre l'expression de l'historien Henry Rousso à propos de Vichy), se fixe au contraire comme objectif de revenir sur l'histoire du bâtiment et de déconstruire l'imagerie héritée de la colonisation.

Dès l'accueil du visiteur, à l'entrée de la salle des fêtes, l'histoire du bâtiment sera retracée, sa vocation initiale évoquée. Le support adopté pour l'historique du Palais reste à définir.

► La conception des espaces de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

La direction des musées de France a confié au cabinet d'architectes Construire (Patrick Bouchain et Loïc Julienne) l'aménagement des espaces du Palais

de la Porte Dorée qui doivent accueillir en 2007 la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Ce choix a été décidé au terme de négociations engagées avec quatre équipes :

Construire, Repérages Adeline Rispal, Studio Milou, Opus 5 Bruno Decaris, sélectionnées parmi 77 candidatures après avis d'un jury réuni le 20 mai 2005 dans le cadre d'une mise en compétition portant sur l'examen des compétences, références et moyens humains et matériels des candidats. ◀

5. Mission de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration. Rapport au 1^{er} Premier ministre, Paris, La Documentation française, 2004, annexe 2.

2. Le concept

► Ainsi que le précise l'article 2 de la convention constitutive du Gip de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration : *"Le groupement d'intérêt public a pour objet de préfigurer et de réaliser la Cité nationale de l'histoire de l'immigration"*.

La mission de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, telle qu'elle est inscrite dans le projet d'établissement public qui doit succéder au Gip au 1^{er} janvier 2007 est ainsi rédigée :

"L'établissement public est chargé de rassembler, sauvegarder, mettre en valeur et rendre accessibles les éléments relatifs à l'histoire de l'immigration en France, notamment depuis le XIX^e siècle ; contribuer ainsi à la reconnaissance des parcours d'intégration des populations immigrées dans la société française et faire évoluer les regards et les mentalités sur l'immigration en France." ⁽⁶⁾

L'établissement public en projet aura éventuellement une mission plus large couvrant l'ensemble des activités du Palais de la Porte Dorée, y compris la mise en valeur du monument et la gestion de l'aquarium tropical.

Dans la perspective maintenant proche de la création de cette nouvelle institution culturelle, il est intéressant de se référer au projet de rédaction, affiné par rapport à celui du Gip, qui précise que, dans le cadre de cette mission, l'établissement public :

"a) conçoit un musée national, ensemble culturel original à caractère muséologique et scientifique, chargé de conserver et de présenter au public des collections

appartenant à l'Etat représentatives de l'histoire, des arts et des cultures de l'immigration ;

b) il conserve, protège et restaure pour le compte de l'Etat les biens culturels inscrits sur l'inventaire du musée dont il a la garde ; il contribue à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition de biens culturels pour le compte de l'Etat, à titre onéreux ou gratuit ;

c) il recueille, dans un centre de ressources, les documents et informations de toute nature portant sur l'histoire et les cultures de l'immigration ainsi que sur l'intégration des personnes qui en sont issues, y compris dans leurs dimensions économique, démographique, politique et sociale, et les diffuse, notamment par voie numérique, aux publics et aux professionnels et peut en assurer l'étude scientifique notamment par des programmes de recherches ;

d) il développe et anime sur l'ensemble du territoire un réseau de partenaires, constitué notamment d'associations, de collectivités territoriales, d'institutions scientifiques et culturelles, d'entreprises et d'organisations syndicales poursuivant des objectifs similaires."

Afin de conduire ses missions, il est chargé :

"a) d'assurer, par tout moyen approprié, l'accueil du public le plus large possible, de développer la fréquentation de ses espaces d'expositions, de son centre de ressources, de ses équipements publics, l'audience de ses sites Internet, de favoriser la diffusion et la connaissance des collections, y compris vivantes, dont il a la garde, de concevoir et de mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture dans ses domaines de compétence ;

b) d'assurer l'étude scientifique des collections mentionnées au a) ;

c) d'entreprendre, d'accueillir ou de susciter, le cas échéant avec d'autres partenaires, toutes activités, initiatives et manifestations liées à son objet, notamment en matière de programmation culturelle et artistique, de débat public, d'information, d'action éducative, et de recherche."

Bien sûr, le projet scientifique et culturel du Gip ne traite que de la mission de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

6. article 2 du projet de décret.

2.1. L'originalité du projet de la Cité

► La Cité nationale de l'histoire de l'immigration est une institution d'une conception inédite qui, depuis sa phase de préfiguration, s'appuie sur une interaction permanente avec la société civile.

Ainsi elle a vu le jour au terme d'une **mission de préfiguration à laquelle les associations ont pris une large part**, notamment à l'occasion des forums organisés en 2003 et 2004. Elle associe désormais un lieu central à Paris et un réseau de partenaires dans toute la France qui a pour vocation de s'étendre au monde universitaire et au monde des entreprises. La constitution des collections de la Cité, reposant notamment sur la collecte de sources orales, fait une large part aux histoires de vie et aux trajectoires individuelles. La Cité nationale de l'histoire de l'immigration entend également travailler en partenariat avec les autres grandes institutions patrimoniales spécialisées (BNF, INA, Museum, Archives de France, etc.)

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration a choisi de traiter de **l'histoire des migrations étrangères, depuis le XIX^e siècle**. Sur le plan chronologique, le point de départ se situe à la rencontre de trois phénomènes : l'avènement de la citoyenneté et la marche vers l'État-Nation, la transformation de l'immigré en étranger juridique, le début des migrations de masse.

En ce qui concerne les populations représentées, la frontière juridique (la nationalité) définit le champ d'intervention de la Cité.

Mais le tracé de ce périmètre ne va pas sans une certaine souplesse. La Cité ne s'interdit pas de traiter de questions "adjacentes". Dans le prologue de son exposition permanente, mais plus encore dans des expositions temporaires pourront ainsi être abordées des mobilités ancrées dans la plus longue durée, notamment les migrations internes et la mémoire des migrants provinciaux. De la même manière, si l'histoire des Français d'outre-mer, des rapatriés d'Algérie et des harkis n'entre pas dans les thématiques ordinaires de la Cité, cette dernière pourra, dans des colloques ou des expositions temporaires, aborder ces destins singuliers qui rendent compte d'une expérience de migration à l'âge industriel et marquent la complexité des enjeux de mémoire liés à l'immigration.

Par le choix de son nom, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration affiche une vocation historique. À ce titre, la Cité ne peut être ni un monument commémoratif (définition que l'on donne traditionnellement du terme "mémorial"), ni un de ces "lieux de mémoire", supports de souvenirs célébrés et ritualisés dont Pierre Nora a commencé à faire l'histoire au début des années 1980.

La Cité veut être un établissement inséré dans le débat contemporain, avec une vocation civique et sociale fortement affirmée. La Cité se fixe comme objectif de contribuer à la cohésion de la Nation en reconnaissant l'apport des étrangers à l'histoire de France, en construisant des valeurs communes, en éclairant tous les Français sur ce qui fonde le "vivre ensemble" dans la société d'aujourd'hui.

La Cité sera un lieu d'histoire, donnant à voir, à lire et à entendre l'histoire de l'immigration en France, à partir de sources, de matériaux et de supports divers dont les mémoires font partie. Le recueil de la mémoire vivante est également un objectif permanent de la Cité. Le témoignage personnel est très important par rapport au document écrit car il intègre des dimensions autres, comme la souffrance, l'émotion ou encore l'humour. La Cité disposera à son ouverture au public d'un studio d'enregistrement permanent qui permettra de recueillir les récits de vie des hommes et des femmes qui souhaiteront offrir leur témoignage à l'institution. Comme pour les enquêtes programmées, ces enregistrements pourraient s'accompagner, selon des modalités à définir, de dépôts d'objets.

La Cité, enfin, sera un lieu de rencontres et de débats. Elle doit faire une large place à l'expression contemporaine des artistes et du spectacle vivant. Elle doit contribuer à donner des clés pour comprendre le monde de demain.

2.2. Un musée national

► La Cité nationale de l'histoire de l'immigration comporte un musée qui aura comme principales missions de :

- constituer des collections représentatives de l'histoire de l'immigration en France, en faisant appel à l'extrême diversité des patrimoines, de les conserver, les enrichir, les étudier et les diffuser en les présentant au public ;

- contribuer par son installation permanente et les expositions temporaires à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de cette histoire et à susciter plus d'ouverture et d'intérêt envers des cultures et des modes de vie différents ;
- créer du sens et de la perspective. Les musées représentent un élément dynamique, expression de l'époque et de la société. Ils sont un élément permanent du présent, le présent d'un passé. Ils participent à ce titre à la construction de l'histoire qui se construit en interprétant le passé à la lumière du présent ;
- être un lieu d'échanges et de débats. Les études de public qui se sont développées depuis une vingtaine d'années ont montré que seulement 8 % des visiteurs visitent un musée seuls. Les autres, soit 92 % viennent en groupe, en famille, avec des amis. La visite est l'occasion d'échanger, de parler, de débattre. On réagit ensemble à ce que l'on voit : *"le musée est le lieu où une société se parle à elle-même en réfléchissant sur elle-même"* (Alain-Marc Rieu)⁽⁷⁾ ;
- offrir à chaque visiteur la possibilité de confronter sa vision du monde ("la mémoire") au récit qu'en font les sciences humaines ("l'histoire"), de confronter la mémoire familiale, la connaissance de ses propres origines à ce qui fonde l'identité collective de l'histoire de France ;
- être réactif et permettre au public de s'impliquer, et de s'appropriier le musée en contribuant notamment à la constitution des collections.

2.3. Une médiathèque

- La médiathèque de la Cité aura pour missions principales de :
 - informer et d'orienter le public dans les espaces de la Cité ou vers d'autres lieux documentaires ;
 - assister et de sensibiliser les utilisateurs à la recherche documentaire ;
 - offrir des services et produits adaptés à ses différents publics, notamment : un espace actualité et presse, un espace jeunesse, la consultation de dossiers documentaires, la consultation de documents audiovisuels, un espace multimédia ;
 - proposer, en ligne et sur place, un très large ensemble de ressources documentaires sur l'histoire et la mémoire de l'immigration, les aspects culturels de l'immigration, et sur des approches sociologiques et économiques ;

- permettre aux visiteurs de consulter sur place ou en ligne les bases de données sur l'immigration et sur les mouvements de population.

2.4. Un réseau

- La Cité est conçue comme *"un équipement central prestigieux et un réseau d'acteurs concourant à l'appropriation collective du projet"*⁽⁸⁾. Garant de la démarche participative privilégiée dès la phase de préfiguration, le réseau se constitue au même rythme que la Cité dont il est un élément structurant, essentiel dans sa conception, sa mise en œuvre et son irrigation dans les régions, en Europe et dans le reste du monde.

Le réseau rassemble les représentants de la société civile dont les associations, les collectivités locales, les élus, les universités et les acteurs économiques et sociaux, ainsi que les professionnels de l'Éducation nationale, des associations culturelles ou sociales et les artistes qui travaillent ou souhaitent s'investir sur les questions d'histoire de l'immigration. Il assure plusieurs fonctions : associer les acteurs à la création de ce lieu, servir de vivier de ressources pour la collecte du musée et de la médiathèque, collaborer à la programmation culturelle (expositions temporaires, cinéma, arts plastiques) et scientifique (archives, colloques, édition) de la Cité, favoriser des échanges d'informations et la mobilité des productions artistiques ou culturelles que le réseau contribue à rendre visible et valorise au plan national et européen.

2.5. Un projet scientifique et pédagogique

- Développé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la recherche, le projet pédagogique se décline en deux parties :
 - la Cité nationale de l'histoire de l'immigration participe à la réflexion pour la révision des pro-

7. *Les visiteurs et leurs musées : le cas des musées de Mulhouse*, La Documentation Française, Paris, 1998.

8. Jacques Toubon, op. cit., p. 10.

grammes scolaires afin d'étendre l'enseignement de l'histoire de l'immigration à d'autres disciplines. Actuellement, les programmes cantonnent cet enseignement encore peu développé à l'éducation civique, la géographie et l'histoire. Il est urgent de montrer l'apport de l'immigration dans les domaines des langues, des lettres et des arts ;

- la Cité accueille des stages de formation transdisciplinaires, destiné aux professeurs des collèges et des lycées, pour les aider à aborder l'enseignement de l'histoire de l'immigration.

En matière scientifique, la Cité joue un rôle moteur pour stimuler la recherche dans ses domaines de réflexion. Elle travaille en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et conclut avec eux des conventions de formation et de recherche. Elle privilégie les thématiques encore mal connues de l'histoire de l'immigration et encourage les travaux scientifiques par des colloques et des journées d'étude. Elle mène un travail spécifique de soutien aux jeunes chercheurs pour développer les travaux sur l'histoire de l'immigration. Elle suscite et épaula la mise en œuvre d'un réseau de chercheurs engagés dans des projets scientifiques communs et favorise les échanges internationaux, notamment à travers l'édition de travaux inédits publiés à l'étranger.

La Cité doit également être un "passeur" entre les scientifiques et le grand public. Elle garantit l'exigence scientifique dans l'ensemble de ses productions et manifestations. Elle travaille à diffuser le plus largement possible les résultats de la recherche, par la création d'outils de médiation adaptés à chacun de ses publics.

2.6. Une programmation

► Un musée aujourd'hui ne saurait se concevoir sans une programmation artistique et culturelle, complément, ou même dans certains cas, élément moteur de son activité principale. En raison de la spécificité de son concept et de sa mission, cette remarque vaut tout particulièrement pour la Cité : les collections en cours de constitution d'une part, la relation organique avec les intellectuels et les associations d'autre part, l'attention toute particulière portée aux publics enfin donnent à cette préoccupation une place centrale dans le dispositif qui sera mis en place.

La programmation artistique et culturelle aura ainsi plusieurs objectifs :

- confronter le projet de la Cité aux créateurs et artistes vivants, en leur assurant toute liberté dans l'exercice de leur art ;
- permettre au public de s'approprier la Cité, le lieu, ses ressources et son projet ;
- inciter le "non-public" (c'est-à-dire le public qui ne vient pas de lui-même dans les musées) à faire de même ;
- organiser sur place ou à l'extérieur des événements (spectacles, festivals, conférences) liés à l'activité de la maison, mais si possible sortant de l'ordinaire.

On l'aura compris, cette programmation sera multidisciplinaire : expositions temporaires, colloques, conférences, mais aussi théâtre, cinéma, musique... feront de la Cité un véritable lieu de rencontres et de réseaux, en investissant tous ses espaces, y compris ceux de la médiathèque ou des expositions permanentes.

Ces espaces toutefois ayant leurs contraintes, une programmation hors les murs sera activement développée qui permettra par ailleurs de développer les nécessaires partenariats avec d'autres institutions.

En ce qui concerne les thèmes abordés, ils s'inscriront bien évidemment dans les problématiques "saisonnnières" que la Cité souhaitera développer, sans rechercher particulièrement le consensus : le débat, intellectuel ou artistique, sera une dimension essentielle de notre action.

Enfin, sans s'interdire le recours à des propositions qui lui seront soumises, la Cité souhaitera être à l'initiative des manifestations qu'elle organisera, sur place ou hors les murs, seule ou en partenariat, et ceci pour que ces dernières restent parfaitement en adéquation avec son projet.

2.7. Des éditions

► La politique éditoriale de la Cité – papier ou numérique – accompagne l'ensemble de ses activités scientifiques, culturelles et pédagogiques.

Les éditions papier contribuent à la politique scientifique de la Cité, en offrant une “vitrine” aux chercheurs, et singulièrement aux plus jeunes d'entre eux : publication des actes de colloques, édition d'ouvrages de référence français ou étrangers, création d'un “prix de la meilleure thèse”. Les éditions favorisent également la diffusion de la recherche en direction d'un public élargi, à travers des publications de vulgarisation, comme la collection des “Points sur” éditée avec la Documentation française.

Dans le domaine culturel, les éditions appuient la programmation de la Cité, par la publication de catalogues de haute qualité. Mais elles sont aussi producteur à part entière de contenus culturels, à travers la création de collections originales : carnets de voyages dans les lieux de l'immigration ; portfolios de photographes et monographies d'artistes ; récits de vie traités sur un mode littéraire.

Sur le plan pédagogique, les éditions produisent les outils nécessaires pour mettre en œuvre la politique des publics et le travail pédagogique.

Dans ces trois secteurs (scientifique, culturel, pédagogique), la Cité a décidé de privilégier une démarche de coédition. Pour chaque projet, elle pourra ainsi choisir le partenaire le mieux adapté, compte-tenu de son expérience et de la qualité de sa production. Dans toute la mesure du possible, la Cité mènera de pair un partenariat avec des professionnels de référence et un soutien à de jeunes éditeurs, qui travaillent déjà de manière originale sur ces thématiques.

Ambition forte du projet de la Cité, les projets d'édition numérique s'insèrent dans les programmes actuels, français et européens, de numérisation et de valorisation du patrimoine culturel sur Internet. Ainsi, le site Internet n'est pas pensé traditionnellement comme le site d'une institution culturelle mais comme un portail thématique sur l'histoire et les cultures de l'immigration, complémentaire et en partie indépendant de l'offre culturelle et scientifique du lieu physique. S'inscrivant dans la tendance émergente qui consiste à considérer un usager d'un site comme partie intégrante du public

touché, la Cité considère que l'édition électronique est l'un des moyens privilégiés pour réaliser sa mission transversale de *“faire connaître et reconnaître l'histoire de l'immigration”*.

2.8. Pour tous les publics

► L'objet de la Cité, son positionnement interdisciplinaire, et son double lieu (dans le Palais, mais également hors du lieu et via le réseau) nécessitent à la fois une offre culturelle spécifique et des actions innovantes en direction de tous les publics. S'adresser *“au plus grand nombre et pas uniquement aux personnes issues de l'immigration”* : l'objectif de la Cité est celui de tous les établissements culturels, mais avec deux spécificités :

- la volonté d'apporter une reconnaissance nationale aux populations d'origines étrangères ;
- la particularité de traiter d'une question qui reste à légitimer dans le champ culturel.

La politique des publics de la Cité repose sur une démarche participative qui rend le public acteur de la construction du projet aussi bien en terme d'enrichissement des collections (appel à collecte) que d'élaboration de l'offre et des services de la Cité.

Cette politique doit être élaborée en relation avec toutes les activités de la Cité pour définir les services et les outils de médiation en direction des publics les plus larges possibles.

Dans le cadre d'une étude de représentation lancée en 2005 par le département des études, statistiques et perspectives du ministère de la Culture, plusieurs catégories de publics ont été définies. Nous les reprenons ici.

A. Les chercheurs et les partenaires associatifs

Les milieux universitaire et associatif qui sont à l'origine du projet sont les usagers les plus naturels de la Cité. Leurs attentes et leurs besoins ont été entendus au sein de leur instance respective : le comité d'histoire et le forum des associations.

Ces deux groupes d'usagers distincts sont demandeurs de contenu (cycles de conférences, thèmes des expositions temporaires, organisation de col-

loques, de séminaires, libre accès à une large documentation, mise en réseau des acteurs et des scientifiques, etc.) et de programmation (soutien de projet, apport d'une expertise et d'une méthodologie, diffusion et circulation des travaux, élaboration en commun de la programmation artistique, etc.).

B. Les scolaires, les enseignants et les enfants scolarisés⁽⁹⁾

Pour travailler avec le public scolaire, deux initiatives sont d'ores et déjà en place : au niveau des programmes avec le groupe de travail pédagogie, et au niveau d'actions sur le terrain, plus particulièrement à partir des besoins des enseignants, à l'exemple de la convention-pilote signée avec le rectorat de Créteil.

Si les besoins des enseignants sont facilement identifiables (préparation à la thématique comprenant une documentation en amont, des rencontres enseignants – médiateurs), les attentes du public scolarisé sont davantage présupposées.

Une visite à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ne doit pas se transformer en un cours, se limiter à une présentation didactique. Elle devra tendre vers le ludique et la participation plutôt que l'apprentissage et la leçon.

C. Les publics potentiels de la Cité

Deux catégories de publics sont regroupées sous ce chapitre : le public "habituel" des musées pour lequel il faut définir la plus value de la Cité par rapport aux autres institutions culturelles parisiennes, et le "non-public" des musées.

Le premier comprend le public individuel et familial, les groupes amenés par des associations culturelles, des tours opérateurs et des comités d'entreprises, et les étudiants.

Les "publics fréquentant peu ou pas les lieux culturels" sont des publics qui doivent être incités, aidés, accompagnés dans la découverte puis dans la visite de la Cité, afin de faciliter une éventuelle réappropriation de la mémoire par les populations concernées, et ainsi susciter une certaine fierté. Le travail en direction du public du champ social est

long ; il passe par l'identification de relais associatifs, l'organisation de rencontres régulières, la formation de médiateurs spécialisés, et une facilité d'accès à la visite.

Dans cette catégorie de public, rentrent pour une part, le public familial de la zone de chalandise du bois de Vincennes (englobant l'aquarium, le zoo, le parc floral et la foire du Trône), mais aussi une partie du public touristique de la capitale, dont il ne faut pas négliger que certains puissent être sensibles à la question migratoire.

Il n'existe pas à l'heure actuelle d'étude sur le public de l'aquarium ou sur celui du bois de Vincennes. Cependant, ces publics sont majoritairement des familles. La visite à l'aquarium est une visite de détente, parfois pédagogique. Celle du bois de Vincennes est avant tout liée aux loisirs : c'est un lieu de fréquentation saisonnière.

De manière générale, le public de proximité peut également comprendre des chercheurs, des groupes scolaires, des personnes qui fréquentent habituellement des institutions culturelles ou d'autres qui ne les fréquentent pas. Il faut également ne pas omettre le public "touristique" qui vient visiter le zoo, le parc floral et le château.

L'objectif de l'institution en direction de ce public de proximité, appelle donc des actions fortes en matière de communication : familiariser rapidement ce public à l'évolution de la fonction du Palais, lui présenter la Cité, le sensibiliser à l'offre culturelle.

D. Les internautes et l'interactivité

Le site Internet : un outil de développement des publics, un vecteur de démultiplication de l'audience, des contenus et des services aux usagers.

Par son accessibilité, mais aussi par l'efficacité des langages multimédia, Internet permet de toucher des catégories de publics qui ne viendraient pas spontanément dans le lieu physique. L'augmentation constante du nombre de particuliers disposant

9. Par enfants scolarisés, on entend les enfants dans le cadre scolaire (écoles primaires, collèges, lycées) et les enfants en groupe hors temps scolaires (centres de loisirs).

de matériel informatique et d'une connexion Internet haut-débit ainsi que les chiffres de fréquentation des portails culturels sont autant de faits qui incitent à mobiliser des moyens pour mener une politique active d'édition en ligne de contenus patrimoniaux, historiques et culturels. Bien sûr, l'expérience sensorielle d'une visite d'un lieu culturel est tout à fait irremplaçable et l'offre de contenu et de services du portail web ne se place pas en concurrence mais en complément de ce qu'offre le lieu physique.

► Un portail fédérateur de ressources et un espace d'interactivité

Le portail Internet est un outil au service de la démarche participative de la Cité, stimulant l'interaction permanente avec la société civile. Plus que de canaliser et de centraliser toutes les informations liées à l'histoire et aux cultures de l'immigration, il s'agit de proposer, aux associations comme aux individus, une gamme d'outils interactifs leur permettant de valoriser leurs projets, de mettre en ligne des informations et des documents issus d'une démarche mémorielle individuelle ou collective, et de mettre en place et d'animer des mini-portails liés à une thématique, à un moment de l'histoire ou à un territoire.

► Un modèle de développement dynamique s'appuyant sur des indicateurs précis

Cette stratégie active d'édition numérique implique la nécessité de rendre compte, de démontrer son efficacité et de justifier les moyens qu'elle demande. Ainsi, la Cité doit pouvoir fournir des indicateurs précis sur les usagers et les usages de son portail, de la même manière que la fréquentation et les publics des lieux culturels sont étudiés et analysés. En dehors des données quantitatives provenant des statistiques de fréquentation des sites web, il n'existe encore pas de méthode ni de standard pour analyser et évaluer l'offre Internet des institutions culturelles. En s'associant à d'autres institutions intéressées par la question, la Cité pourrait être précurseur sur ce point.

Le site "histoire-immigration.fr" a été conçu dès l'origine comme un laboratoire des services proposés aux futurs visiteurs du Palais de la Porte Dorée. Sa fréquentation et son rôle de vitrine des initiatives locales forcent à considérer les internautes comme

un public à part entière dont il faut définir :

- la satisfaction concernant les contenus en ligne et leur mise en forme ;
- la manière dont ils arrivent sur le site : à partir d'une recherche thématique sur l'immigration ou directement pour visiter le site de la Cité ;
- leur profil intellectuel (curiosité générale ou questions précises) et sociologique. ◀

3. Principales activités projetées

3.1. Le Musée

A. La constitution des collections

Le musée ne dispose d'aucune collection pré-existante. D'ici son inauguration prévue en avril 2007, la Cité ne pourra probablement pas constituer de collections suffisantes pour l'ouverture de l'installation permanente en 2007, et devra faire appel à de nombreux prêts et dépôts, tant auprès des autres institutions publiques que de partenaires privés et associatifs.

Il faut dès à présent établir une distinction entre les collections à constituer pour l'ouverture, et une politique à long terme. Les premiers axes de la constitution des collections sont donc définis par l'installation permanente et doivent en permettre l'illustration. Le musée a un rôle à jouer de conservatoire d'une mémoire collective et à ce titre fera appel à des collections pluridisciplinaires.

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration a pour objectif de réhabiliter un pan oublié de l'histoire française et de l'intégrer dans l'histoire nationale. L'exposition permanente baptisée "Repères" doit traduire cette page d'histoire en un espace qui, par le biais de l'émotion et de la surprise, permettra au public non seulement d'appréhender cette histoire, mais également de prendre conscience de la place de l'étranger dans la mémoire collective de la nation. C'est pourquoi la Cité doit acquérir et pré-

senter des collections d'une grande diversité de supports et qui relèveront de différentes disciplines.

Comme l'a précisé le rapport de la mission de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration "La constitution des collections pourrait prendre trois modalités différentes :

- Le recueil organisé de la mémoire vivante ;
- L'appel direct aux populations concernées, notamment dans le cadre régional et local par l'intermédiaire du réseau associatif ;
- L'acquisition d'objets et d'œuvres d'art au sens propre réalisés par des artistes venus d'ailleurs.¹⁰⁾

► Le recueil organisé de la mémoire vivante

La galerie de portraits commandée par la Cité en 2004 à l'Atelier du bruit est une première démarche de recueil organisé de la mémoire. L'objectif de ce travail est de donner un aperçu de la richesse et de la diversité de l'immigration en France. C'est une approche documentaire plus que journalistique qui a été privilégiée pour mettre en valeur la singularité et l'humanité de chacun des "parcours de vie".

Cinquante portraits, dont les modalités de réalisation ont été fixées par un cahier des charges seront réalisés. Ces portraits destinés au site Internet de la Cité, seront également accessibles depuis la médiathèque, mais n'appartiendront pas aux collections du musée.

Tout en travaillant en partenariat avec les institutions et associations qui conduisent des démarches de recueil de la mémoire, la Cité doit poursuivre et développer cet axe fondamental de collecte qui ne pourra véritablement être significatif que sur la durée. La collecte de témoignages oraux pose la question des archives au sein de la Cité, qu'il s'agisse d'ailleurs d'archives orales ou d'archives écrites. Selon les cas, en fonction de leur nature et de leur contenu, les archives, toutes d'origine privée, entreront dans les collections du musée ou dans celle de la médiathèque (cf. La politique archivistique de la Cité).

► L'appel direct aux populations concernées

Lors du Forum des associations du 30 janvier 2006, la direction du réseau de la Cité a lancé un appel à

10. Jacques Toubon, op. cit., p. 28.

collecte. Cet appel concerne les différents services de la Cité. Pour le musée, la collecte concerne évidemment toutes les thématiques présentes dans l'exposition permanente.

Cependant, le musée recherche tout particulièrement des récits de voyage et des témoignages liés aux raisons du départ, du voyage lui-même et de l'arrivée. Parfois, des objets peuvent accompagner ces récits. Il peut s'agir soit d'objets qui ont accompagné la personne au cours de son voyage, soit d'objets réalisés au cours de son périple. Si la collecte des objets s'avère difficile, le musée sera aussi intéressé par des photographies de ces objets.

► Les acquisitions

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration dispose d'un budget annuel d'acquisition qui lui permet de mettre en place une première politique d'acquisition.

L'équipe du musée doit s'entourer d'avis pour réaliser ses acquisitions. Pour préparer au mieux les commissions d'acquisitions, celles-ci seront systématiquement précédées, à partir du mois de février 2006, par la réunion d'un petit groupe d'experts choisis dans des disciplines différentes. La constitution des membres de ce groupe n'est pas figée, et pourra être élargie à d'autres compétences. Ce groupe de travail aura également pour mission de contribuer à la mise en place d'une politique d'acquisition et de valider les propositions d'enrichissement des collections du musée. Ces échanges, confirmés ou non par les commissions d'acquisitions, ont pour objectif de rendre les enrichissements du musée indiscutables sur les plans scientifiques, artistiques et financiers.

Les premiers axes de la constitution des collections seront définis par les thématiques développées dans l'installation permanente et devront en permettre l'illustration. Quelle que soit la discipline, le sujet traité doit entrer dans la problématique retenue par le musée et non l'inverse. Le discours prime sur l'illustration trouvée. Les collections proprement dites seront de nature extrêmement variées. Le dénominateur commun de la collection est bien l'histoire de l'immigration en France, depuis le début du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui.

Nous pouvons déjà définir plusieurs axes prioritaires d'acquisition pour les collections du musée.

L'image

L'essor sans précédent de l'image au cours des deux derniers siècles rend ce domaine fondamental pour le propos de la Cité. L'image qui peut être tout à la fois considérée du point de vue documentaire, esthétique et technique, sera un des axes importants de constitution et de développement des collections.

Ce sont les thématiques et non pas les techniques d'obtention de l'image qui présideront au choix d'entrer en collection tel ou tel document.

La photographie sera bien évidemment au centre des collections de la Cité, par sa puissance illustratrice, par sa force documentaire historique et sa créativité artistique.

Quelques axes fondamentaux en matière de collections photographiques peuvent être définis pour les collections :

- la photographie d'actualité (développement de la presse et essor de la publicité au XX^e siècle, rôle des photographies comme commentaire du texte des livres illustrés) ;
- la photographie humaniste (courant qui s'impose en Europe, et particulièrement en France dans les années cinquante) ;
- les portraits (anonymat et célébrité) ;
- la photographie témoignage (le photojournalisme) ;
- la photographie d'architecture et d'urbanisme (les grands travaux publics, et les principales constructions dans lesquelles l'immigration a tenu une grande place, l'habitat de banlieue...).

Outre les collections photographiques, le musée collectera tous les types d'images : estampes, affiches, dessins de presse, caricatures, documents audiovisuels, bande dessinée etc.

Une attention particulière sera portée à l'équilibre des images considérées comme incontournables lorsque l'on décrit l'immigration en France, et celles qui sortent de l'ordinaire. Il faut en effet que le public retrouve dans le musée celles qu'il s'attend à retrouver, mais qu'il soit également surpris notamment par des photographies qu'il n'a jamais pu voir. De même aussi, un juste milieu doit être recherché entre ce qui est esthétique et ce qui est justement évocateur. Dans le même ordre d'esprit enfin, et cela vaut pour l'ensemble des collections, la Cité doit offrir un juste parti entre des images nécessai-

rement dures et exprimant la souffrance des étrangers venus en France, et d'autres qui témoigneront d'une force de vie voire de réussite.

L'objet

L'objet a bien évidemment sa place dans les collections de la Cité. Il nous est cependant difficile aujourd'hui de répondre à la question : Comment choisir ? La question est très complexe et sans doute à ce jour sans réponse définitive. Etant donné l'enjeu que représente la définition d'un patrimoine de l'immigration, il nous semble indispensable de tenter d'associer la population à ce travail.

La collecte des objets doit idéalement permettre d'enregistrer la mémoire des personnes détentrices de l'objet. Sans cette démarche, nous risquons de passer à côté de la totalité des significations de l'objet. Deux orientations principales seront menées en matière de collecte d'objets :

- les objets de mémoire qui témoignent d'un attachement affectif (la face cachée de l'objet, liée notamment à des parcours de vie) ;
- les objets qui ont la force d'une évocation immédiate (la valise, la machine à coudre, le marteau piqueur, le sac Tati, le tagine Téfal, etc.) ;
- l'objet est un témoignage, et nécessite le plus souvent d'être expliqué pour être compris et retenir l'attention du visiteur.

Tout objet même le plus banal témoigne soit du geste qui l'a créé, soit d'une tradition, d'une technologie ou d'une invention. Mais tout objet tend vers l'unique dès lors qu'il est possédé par un sujet qui lui insuffle du sens. En effet, on peut estimer que l'objet a deux fonctions : une fonction utilitaire et une fonction symbolique.

Certains objets acquièrent un statut hybride où l'affectivité se mêle à la fonctionnalité, la fonction d'usage peut même disparaître totalement quand on ne sait plus très bien à quoi pouvait servir l'objet et qu'on le met en évidence car on le trouve beau, étrange, ancien, évocateur...

Les œuvres d'art

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration n'est pas un musée d'art. Cependant, nous considérons nécessaire d'acquérir et de présenter des œuvres d'art. Certes, la dimension émotive de l'œuvre d'art constitue un enrichissement extraordinaire, et l'art dans les musées d'histoire a sa place. Mais à l'inverse, il peut constituer un danger s'il est mal utilisé.

Les œuvres d'art dont la Cité proposera les acquisitions devront obligatoirement être choisies avec beaucoup de discernement. Les œuvres qui entreront en collection devront répondre à une exigence réflexive et plastique.

Dans le domaine des acquisitions d'œuvres d'art, le musée n'envisage pas de constituer des collections qui soient représentatives de l'ensemble des artistes étrangers présents en France au cours des XIX^e et XX^e siècles.

Il est peu probable que la Cité puisse un jour disposer d'un budget qui lui permette d'acquérir des œuvres de Brancusi, Chagall, Picasso, Kandinsky, Sam Francis, Hantaï, Riopelle, Adami ou Velickovic. Ces artistes sont par ailleurs très bien représentés dans les collections françaises. Comme la Cité souhaite s'inscrire en complémentarité des établissements existants, cet axe d'acquisition ne se justifie pas.

Par contre, pour un certain nombre d'artistes, issus ou non de l'immigration, la problématique de l'immigration est au centre des préoccupations de leur démarche artistique (le regard de l'immigration n'est pas forcément lié aux artistes d'origine étrangère). En dehors du caractère illustratif pour le propos de la Cité, le musée souhaite étudier cette production et constituer progressivement une collection qui soit significative de ce phénomène. Les œuvres qui réunissent une qualité réflexive et plastique exceptionnelle ont donc toute leur place dans les collections de la Cité.

B. La conservation des collections

La gestion des collections relève directement de la direction du musée. La présence au sein de l'équipe d'un régisseur est prévue en 2006.

La définition des réserves et de leurs fonctions est étroitement liée à celle du musée. Il ne s'agit pas d'un lieu de stockage passif. C'est aussi une zone fonctionnelle de traitement qui sert à conserver les collections, les étudier (rassembler, identifier, enregistrer) et les gérer pour permettre toutes les formes de diffusion et de présentation.

Le lieu de stockage des collections doit être exclusivement affecté à cet usage, et ne doit être confondu avec aucun autre lieu. Ce n'est ni un espace d'emballage/déballage ni une zone de stockage de caisses ou de matériel muséographique.

Les réserves existantes aménagées par le musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie (Maao) sont destinées à accueillir les collections de la Cité.

Tant leur superficie que leur aménagement général semblent satisfaisants dans un premier temps. Ces réserves offrent des conditions de sécurité conformes (vol, température, lumière) à l'exception de l'hygrométrie qui nécessite de prévoir une isolation thermique. L'organisation fonctionnelle des réserves est simple et permettra des regroupements par domaine et nature des supports.

Des regroupements par thèmes et matériaux présideront à l'organisation interne des réserves (papier, textile, gélatine, bois, métal, etc.).

Il est évident qu'au fil de la constitution des collections, certains aménagements devront être envisagés, notamment en ce qui concerne les éléments de mobilier (achat de meubles à plans, etc.) La diversité de la nature des collections entraîne des rangements appropriés mais différents selon leur nature.

Une unité de désinfection, indispensable pour pouvoir recevoir certaines collections présentant des caractères infestés (insectes, moisissures) doit être située à proximité des réserves.

Il faut également prévoir un espace de réception et de traitement (constat d'état, nettoyage, inventaire, identité photographique) et un lieu de transit pour l'accueil des collections et le stockage des caisses et emballages.

Ces réserves ne seront pas accessibles au public.

Les espaces de réserve ne seront accessibles qu'au personnel du musée, et éventuellement aux chercheurs et étudiants à condition que ces derniers soient accompagnés d'une personne habilitée. Un plan de localisation précis des collections sera établi. Tous les mouvements des collections (entrées et sorties) seront enregistrés.

C. La Muséographie

► Le parcours permanent

Le parcours permanent, dénommé "Repères", est conçu sur un mode évolutif. Une réactualisation de l'espace sera effectuée périodiquement afin de per-

mettre l'intégration des acquisitions annuelles mais aussi de tenir compte des développements continus des questions abordées. Ce principe de présentation par roulement donnera aussi la possibilité de traiter, par des modules spécifiques, diverses thématiques afférentes au sujet.

L'objectif est d'impliquer les visiteurs dans une histoire qu'ils ne connaissent pas forcément, même si c'est leur histoire, de les surprendre et de les émouvoir, de leur permettre de balayer les idées reçues et de se poser des questions sur leurs origines comme sur leur avenir.

En avril 2007, en raison du très court délai qui lui est imparti, le musée ne sera pas en mesure de présenter le parcours permanent autrement que sous la forme d'une exposition inaugurale.

1100 m² sont impartis à l'installation permanente qui se décompose en trois espaces distincts, mais étroitement complémentaires.

Un espace prologue

Introductif, il permettra de situer l'expérience française des migrations en Europe, dans le monde et dans le temps et donnera les clés nécessaires à la bonne compréhension du sujet (notamment démographiques et géographiques).

Un espace chronologique

La présence d'une chronologie est indispensable et vise à guider le visiteur dans le cheminement de la connaissance. Cette chronologie rédigée retracera, à l'aide de documents d'archives, de photographies, de la presse et d'archives audiovisuelles, les grandes dates de l'histoire de l'immigration depuis les années 1820.

Même si l'espace chronologique est conçu comme un élément en soi, des passerelles seront aménagées pour permettre au visiteur de passer facilement de l'espace chronologique à l'espace thématique, de comprendre l'un au regard de l'autre.

Un espace parcours thématique

Le parcours thématique s'articule autour de trois parties dont le plan a été validé par le comité d'histoire. Les titres des parties sont encore provisoires.

Cette exposition représente 70 % des superficies affectées aux salles permanentes du musée. Le parcours se décline en trois sections :

Section 1 : “Être un immigré, être un étranger”

Cette section relate l'expérience migratoire tout en faisant le lien entre histoire collective et histoires individuelles. Trois séquences scandent cet ensemble.

- Un premier temps analysera le phénomène de la migration dans ses différents aspects (les raisons du départ, le voyage, l'arrivée et l'émotion des premiers jours) ;
- Un deuxième temps examine ce que signifie pour un individu “être étranger” à travers l'analyse des éléments de rupture, le regard de l'autre, le rapport à la loi ;
- Enfin, un troisième temps souligne la difficile équation entre l'ici et l'ailleurs.

Section 2 : “La France, pays d'immigration”

Cette deuxième section illustre le fait que l'immigration a été essentielle pour constituer la France contemporaine.

Cinq séquences permettent d'approcher cette problématique à travers les domaines du peuplement, du travail, de la mobilisation politique et syndicale, des interrogations sur le creuset français et enfin à travers l'exemple précis du sport.

Section 3 : “L'Écllosion de la diversité”

Cette dernière section souligne l'apport des différentes cultures à la civilisation française. Quatre séquences ponctuent cette section autour des questions de la langue, des identités et pratiques religieuses, de la diversité au coin de la rue et des multiples enrichissements apportés par les cultures étrangères dans les domaines des arts, des lettres et des sciences.

► Une scénographie souple et évolutive

L'exposition “Repères” souhaite avant tout séduire un public varié, aiguïser sa curiosité sur les multiples facettes d'une France façonnée par la diversité, stimuler l'intérêt du visiteur à l'égard des héritages constitutifs de son pays, provoquer l'émotion, inviter enfin à la différence des regards.

La présentation sera évolutive dans le temps, des questions seront régulièrement mises à jour en fonction de l'actualité et de l'avancée des recherches. À l'instar du propos sur l'immigration en constante évolution, l'installation proposée par le musée reflètera une synthèse provisoire et progressive de l'acception même d'immigration. Il s'agit de penser une muséographie nouvelle permettant de réaliser un espace flexible avec un parcours constitué de modules qui pourront être renouvelés.

Aussi la scénographie devra-t-elle faire preuve de souplesse. Elle pourra utiliser différents registres, composer des atmosphères, fabriquer des univers spécifiques comme, par exemple, des lieux plus intimistes qui permettraient aux spectateurs de créer une relation individuelle avec l'œuvre ou la thématique présentée.

Outre l'articulation par les contenus et par les collections dont il faut souligner la grande diversité, cinq grandes catégories “d'expôts⁽¹¹⁾” peuvent être discernées.

L'art

L'exposition fera appel à l'art, qu'il s'agisse de peinture, sculpture, dessin, gravure, ou d'installation. L'œuvre d'art qui relève de l'ordre du symbole, permet de relativiser, d'adoucir et de traiter avec retenue, humour ou dynamisme les thèmes d'une réalité douloureuse.

Les objets

Les objets présentés seront choisis soit pour leur fonction symbolique, soit pour leur fonction documentaire. Le choix des objets devra permettre au visiteur de se retrouver, d'éveiller en lui une curiosité, et d'instaurer une rencontre. Krzysztof Pomian explique que les objets de musée “*sont dotés d'une signification ; n'étant pas manipulés mais exposés au regard, ils ne subissent pas d'usure*”.⁽¹²⁾

Les textes

Les textes présentés dans l'exposition auront statut d'objets exposés, et constitueront une charpente où se trouveront des emprunts à la littérature, des témoignages, des récits, des citations historiographiques, etc. La variation des échelles, de l'impression, de la typographie, des supports, et leur installation dans l'espace si ces textes sont imprimés créera la surprise. Parfois ces textes pourront être enregistrés ou défiler sur des écrans.

Les images

Les images proviendront de films, projections d'images, photographies noir et blanc et couleur, format 3D, etc. Nous ferons usage de tous les supports

11. Unité élémentaire mise en exposition, qu'elle qu'en soit sa nature et sa forme, qu'il s'agisse d'un original, d'un fac-similé, d'une image ou d'un son...

12. Pomian, K. *Collectionneurs, amateurs et curieux : Paris, Venise : XVI-XVIII siècle*. Paris, Gallimard, 1987.

techniques à notre disposition, qu'ils soient de type documentaire, artistique, fictionnel, faits par des professionnels ou des amateurs, venant d'un fonds d'archive ou commandés pour illustrer un propos dans l'exposition. De même que pour les textes, les échelles pourront varier, l'image pourra être le médium d'une idée, occuper une salle comme être un outil d'accompagnement.

Le son

Le son sera conçu comme un objet muséologique et non comme un accompagnement sonore.

Telle une partition musicale, l'écriture sonore pourrait proposer différents mouvements. Un environnement général pourrait être constitué d'une collecte de thèmes musicaux, des plus anciens aux plus contemporains et appartenant à diverses cultures. Cette ambiance accompagnerait le visiteur sans pour autant l'envahir. Par ailleurs, des atmosphères plus spécifiques pourraient être adaptées à certaines périodes ou thèmes traités et pourraient intégrer dans les bandes sonores des extraits de films, des bruits quotidiens, des bandes son existantes, des textes enregistrés et des interviews.

De même, la scénographie devra s'adapter aux grands volumes du Palais de la Porte Dorée et jouer sur différents niveaux. La diversité des dispositifs mis en place et des postures proposées par la scénographie devra constituer un attrait de la visite.

Le but de la scénographie n'est pas d'imposer une vision mais de créer une atmosphère porteuse de sens qui suscite chez le spectateur un certain nombre d'interrogations.

3.2. La médiathèque

A. Politique documentaire

► L'historique

La médiathèque se développe à partir du centre de ressources existant, spécialisé sur une approche sociologique de l'immigration.

Le centre de ressources a acquis une importante littérature grise, qui alimente notamment des dossiers

documentaires, précieuses sources d'information pour les chercheurs et étudiants en sociologie et en histoire, dans le futur.

Depuis 2003, le centre de ressources a réorienté sa politique documentaire vers une spécialisation sur l'histoire et la mémoire de l'immigration, ainsi que sur les aspects culturels de l'immigration. L'actuelle médiathèque doit intégrer, outre ces nouveaux domaines, de nouveaux médias, audiovisuels et électroniques.

► Les publics

La médiathèque se veut un lieu public d'information et de documentation, ouvert à tous, et sans restriction d'accès.

Son public est diversifié : le grand public (adultes et enfants), les scolaires, les enseignants et médiateurs, les associations partenaires de la Cité, les étudiants et chercheurs. Par conséquent, l'offre documentaire est également diversifiée : divertissement, découverte de l'histoire de l'immigration, culture personnelle, mais aussi documentation professionnelle et universitaire. La médiathèque a pour ambition de rendre accessible ses contenus sur Internet. Elle vise donc ainsi le plus large public des "internauts".

► L'offre multimédia

La médiathèque propose des documents imprimés (livres, revues), des documents électroniques (documents numériques, bases de données, sites Internet), et des documents audiovisuels.

De manière générale, les acquisitions privilégient le support électronique aux autres supports, sans les doubler, quand cela est possible.

► Les documents audiovisuels et sonores

La médiathèque constitue un fonds de documents audiovisuels, autour de l'histoire, de la mémoire et des cultures de l'immigration. Ainsi, elle collecte et acquiert des films (documentaires, fictions, témoignages filmés) et des documents sonores (conférences, entretiens et témoignages parlés, musiques et chants). Ces acquisitions seront menées en collaboration avec différents partenaires :

- le Fasild, qui a négocié les droits de diffusion non-commerciale pour les productions audiovisuelles qu'il a soutenues financièrement ;
- La médiathèque des Trois Mondes, qui a créé une collection importante dans le domaine ;
- l'INA, qui détient de nombreux fonds d'archives ;
- "Images de la Culture", distributeur de films pour les organismes culturels ;
- L'Épra (Échanges et productions radiophoniques), qui a réalisé une base documentaire d'émissions radiophoniques disponible sur Internet et qui participera à des dossiers thématiques multimédias et d'émissions d'archives pour Internet.

De nombreux projets sur la mémoire de l'immigration aboutissent à la création de produits audiovisuels : la médiathèque, en se portant acquéreur de ces documents, contribue à valoriser les projets, et à diffuser les témoignages. Concernant les documents sonores, la médiathèque collectera les témoignages, ainsi que les enregistrements de conférences, produits par la Cité ou d'autres projets, tout en acquérant les documents disponibles sur le marché. Ces acquisitions doivent s'effectuer simultanément avec la cession de droits de diffusion en médiathèque.

Afin de faciliter la consultation des documents, il est envisagé de les acquérir le plus possible sur support DVD ; des opérations de numérisation sont envisagées pour les collections sur support analogique, lorsque les droits de reproduction sont acquis.

► La documentation du musée

La médiathèque est le lieu public de ressources concernant les acquisitions, les travaux et les recherches du musée. Elle a pour but de constituer, sur les collections muséographiques, une mémoire de l'établissement. Dans cet objectif, elle collecte les catalogues d'exposition, mais aussi les travaux universitaires, et des documents originaux (images, films) qui pourront être exploités pour la muséographie.

Sur les postes informatiques de la médiathèque, le public peut consulter :

- des dossiers numériques d'œuvre et d'artiste, correspondants à une sélection parmi les documents non confidentiels du musée ;
- une banque d'images alimentée par le musée : fonds iconographique lié aux objets du musée et au bâtiment du Palais de la Porte Dorée.

Les dossiers originaux d'œuvre et d'artiste sont gérés par le musée. Les documents non confidentiels peuvent être consultés sur demande, dans l'espace chercheurs de la médiathèque. L'ensemble de ces documents est décrit dans la base documentaire commune à la médiathèque et au musée.

► L'actualité

La médiathèque est un lieu d'information à la fois sur l'histoire et sur l'actualité de l'immigration. Ainsi elle propose :

- quelques titres de la presse nationale, quotidiens et hebdomadaires
- une revue de presse, et des dossiers de presse thématiques ;
- une information sur les manifestations et formations autour de l'immigration ;
- une sélection documentaire liée aux actualités culturelles de la Cité et de l'immigration ;

la mise en avant, commentée, des nouvelles parutions dans le domaine.

► Un fonds généraliste ou spécialisé ?

Concernant l'histoire de l'immigration, son approche culturelle et le rapport religion-immigration, la médiathèque développe un fonds spécialisé, incluant la littérature grise et les travaux universitaires.

Jusqu'à la création de la Cité, le fonds était spécialisé dans d'autres domaines : sciences sociales, droit, économie, santé. Sur ces sujets, la médiathèque s'oriente maintenant vers un fonds généraliste, avec quelques exceptions en sciences sociales (par exemple, en fonds spécialisé : les populations de migrants en France ; les représentations sur l'immigration en France).

► Une couverture géographique et linguistique

Le fonds concerne la France à environ 90 %. Les documents sont essentiellement en français, mais la médiathèque va acquérir des documents en anglais, allemand, italien.

Dans l'espace actualités, une petite dizaine de titres de presse étrangère sont envisagés (arabe, chinois, turc, italien, polonais, espagnol).

B. Valorisation des fonds documentaires

Afin de valoriser ses fonds documentaires, la médiathèque propose des services adaptés à ses publics, mais aussi des contenus accessibles en ligne et une politique culturelle.

► Les services au public

Les services suivants contribuent à valoriser les ressources de la médiathèque :

Information, et, le cas échéant, orientation vers d'autres lieux documentaires. Activités réalisées sur place et à distance (par téléphone, mail, fax) ;

Accès à la documentation de la médiathèque (qui inclut le fonds constitué par l'Adri) :

- consultation sur place, en salle de lecture, avec accès libre au maximum de documents ;
- espaces de consultation spécifiques : actualités, jeunesse, multimédia, audiovisuel, dossiers documentaires, travaux universitaires ;
- impression et reprographie, fourniture de documents sur place et à distance.

► La recherche documentaire

Le portail documentaire de la médiathèque propose différentes possibilités de recherche en ligne sur les documents imprimés et audiovisuels, les sites Internet, la bibliothèque numérique, les dossiers documentaires et les lieux documentaires hors de la Cité : recherche exhaustive dans toute la base mais aussi recherche guidée, thématique. Ces recherches s'effectuent sur l'ensemble de la base documentaire créée par l'Adri et développée par la Cité.

Les recherches peuvent aussi concerner les objets et la documentation du musée, ainsi que la base des projets autour de la mémoire de l'immigration.

À l'intérieur de la médiathèque, il sera possible :

- d'effectuer des recherches documentaires à partir des postes connectés à Internet ;
- d'être assisté par les documentalistes pour la recherche en ligne ;
- de participer à des ateliers de sensibilisation à la recherche documentaire (groupes scolaires et adultes).

► Les contenus en ligne

Bibliographies multimédia

- Sélections commentées de documents et de sites web, comprenant différentes parties, telles que : "grand public", "pour en savoir plus", "jeunesse" ;
- Reprises des critiques parues dans *Hommes & Migrations* (littérature, musique, cinéma, cuisine).

Un bulletin documentaire, à parution régulière, valorisera les dernières acquisitions de la médiathèque, en englobant les différents médias.

Bibliothèque numérique

La médiathèque constitue un ensemble structuré de ressources numériques, à disposition de tous les publics. Ces documents numériques peuvent être :

- des textes produits par la Cité : dossiers, articles, enregistrements de conférences, témoignages filmés ;
- des articles de revues, tels ceux de l'Association des revues plurielles (ARP) et notamment la revue *Hommes & Migration* ;
- des articles et dossiers de presse numérisés ;
- des dossiers documentaires sur les œuvres ou les artistes du musée, incluant une base iconographique ;
- des documents numérisés par la Cité, en concertation avec la Bibliothèque nationale de France : livres, images, affichettes, tracts... ;
- des liens vers des documents en ligne, disponibles sur d'autres sites : lettres électroniques, textes officiels, statistiques, dossiers documentaires et autres contenus pédagogiques ou scientifiques.

L'ensemble de ces ressources sera accessible sur le portail documentaire Internet. Certaines, toutefois, ne seront consultables qu'à partir des postes de la médiathèque, en fonction de leurs droits de diffusion. Un plan de numérisation, qui sera élaboré en 2006, précisera le contenu et les modes d'accès à la bibliothèque numérique. La Bibliothèque nationale de France sera partenaire de ce projet.

Dossiers numériques

Des dossiers documentaires, constitués sous forme numérique, proposeront : une synthèse documentaire, une bibliographie, la consultation de documents numériques.

3.3. POLITIQUE ARCHIVISTIQUE DE LA CITÉ

Le groupe de travail Archives, présidé par Patrick Weil, avait déjà entrepris une réflexion approfondie, en 2003 et 2004, sur la place des archives dans le cadre du travail de préfiguration de la Cité. L'essentiel de ses conclusions, rédigées par Geneviève Dreyfus-Armand, est ici repris et servira de base au nouveau groupe de travail qui se réunira à partir de février 2006. Il sera assorti d'un principe de base sur lequel reposera la politique archivistique de la Cité, qui est de conclure un partenariat avec la direction des Archives de France, Génériques et la BDIC. En effet, quelle que soit sa politique en matière d'archives, la Cité n'aura pas les moyens, ni humains ni matériels, d'assurer tous les maillons du traitement des documents, de leur collecte à leur communication. Elle doit donc pouvoir s'appuyer sur ceux des Archives de France.

► À quel public la Cité proposera-t-elle ses services en matière d'archives ?

Lieu d'histoire, mais aussi de mémoire, la Cité doit répondre à des publics les plus divers possible, comme tout service d'archives. Pour simplifier, ces publics sont de deux ensembles différents : les chercheurs (en réalité d'origines très variées, allant des universitaires aux militants associatifs), et les individus en quête de traces familiales. Aux premiers, il n'est en principe pas nécessaire de tout expliquer. Aux seconds, la plupart du temps totalement néophytes, il est en revanche indispensable d'offrir une orientation claire et des informations ciblées.

Les offres archivistiques de la Cité doivent comporter deux aspects :

- la Cité doit être un pôle d'orientation et d'aide à la recherche. Cette mission d'orientation vers d'autres centres d'archives, français et étrangers, sera proposée au public en veillant à répondre à des questions différentes, universitaires ou généalogiques ;
- la Cité doit impulser une politique de numérisation d'envergure. Elle fera appel au mécénat pour cette mission très coûteuse afin que le public, même inexpérimenté, puisse à distance s'informer. Des bases de données seront accessibles sur son site Internet, des inventaires seront numérisés, enfin un programme de numérisation des dossiers de naturalisation sera impulsé.

Les dossiers de naturalisation sont une mine d'or pour les chercheurs comme pour les généalogistes. Conservés jusqu'en 1930 au Centre historique des archives nationales, ils représentent près de mille huit cents mètres linéaires de documents souvent en très mauvais état. Jusqu'à cette date ils sont tous librement communicables au public, mais très difficilement consultables. Il est donc nécessaire de les numériser, non pas en les échantillonnant¹³, mais en planifiant l'opération par tranches chronologiques. Ce programme doit être rapidement conçu pour commencer avant le déménagement des archives au futur Centre des archives nationales prévu à Pierrefitte-sur-Seine. Les dossiers postérieurs à 1930, et jusqu'en 1975, sont conservés au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau. Leur numérisation ne peut pour l'instant être envisagée dans la mesure où la plupart d'entre eux ne sont pas librement communicables : en effet, le délai de communicabilité de ces documents étant de soixante ans, seuls les dossiers antérieurs à 1945 sont aujourd'hui librement accessibles.

► Le rôle de la Cité par rapport aux archives publiques et aux archives privées

La Cité ne collectera ni ne sera donataire d'archives **publiques**. Celles-ci relèvent par nature de la mission des Archives de France.

En matière d'archives **privées**, qu'il s'agisse des papiers de familles, de personnalités, d'associations ou d'entreprises, les missions doivent être réparties entre la Cité et la direction des Archives de France. L'idée générale serait de confier à la Cité les deux bouts de la chaîne archivistique (le repérage et la valorisation des documents) et de laisser la responsabilité des autres (collecte, classement, conservation et communication) à la direction des Archives de France qui, selon les cas, s'adresserait au Centre historique des archives nationales, aux archives départementales, au Centre des archives du monde du travail ou au Centre des archives d'outre-mer. Sauf de manière exceptionnelle (notamment pour les papiers de familles ou d'associations), la Cité ne

13. Plusieurs scénarios avaient prévus divers types d'échantillons : les dossiers des personnes les plus illustres, les dossiers des quelques années qui seraient plus représentatives que d'autres, ou encore une partie – les documents les plus importants – des dossiers. Ces solutions n'ont pas de caractère scientifique avéré, mais n'ont qu'un seul avantage, celui de faire baisser le coût énorme de l'opération globale.

peut être un lieu de conservation d'archives privées. La valorisation des documents serait, en revanche, assurée par la Cité et comprendrait leur présentation dans le parcours du musée, ou dans le cadre d'expositions temporaires, l'organisation de journées d'études, voire la publication d'inédits si des manuscrits non publiés lui étaient signalés. La Cité n'acceptera que des dons. Pour le repérage des documents, la Cité s'appuierait sur le travail mené par Génériques depuis 1992 en partenariat avec les Archives de France¹⁴. Pour les archives entrant dans le champs scientifique de la BDIC, la Cité proposera un partenariat en terme de conservation avec cette institution.

La Cité devra répondre à trois préoccupations majeures : assurer l'identification et la sauvegarde des archives privées, faciliter la consultation des archives publiques librement communicables (par la numérisation des instruments de recherche, et par l'impulsion donnée à la numérisation des dossiers de naturalisation), constituer enfin un pôle d'archives orales. Sur ce dernier point, il est d'abord nécessaire de faire l'état de l'existant. Des lieux très divers, centres et laboratoires de recherche, phonothèques publiques et privées, associations, et même des particuliers en assurent pour l'instant la conservation. L'état des lieux permettra de savoir dans quelles directions il est important de compléter les enquêtes orales existantes, notamment du côté des acteurs de l'immigration ou des politiques de l'immigration. La priorité sera de s'adresser aux personnes les plus âgées dont le témoignage peut être irremplaçable.

Selon les cas, les archives privées seront sous la responsabilité de la médiathèque ou du musée. Pour l'instant, il est prématuré de dégager les principes de cette répartition qui devra être réalisée au sein de la Cité dans un esprit de complémentarité des services.

En conclusion, la Cité ne collectera pas d'archives publiques. En matière d'archives privées, elle aura un rôle de détection et d'orientation. Elle impulsera la constitution d'archives audiovisuelles. Elle valorisera les fonds privés qui lui seront confiés. Elle veillera surtout à s'adresser à un public le plus large possible. Elle sera le catalyseur de futurs programmes de numérisation d'envergure. Le groupe de travail sur les archives qui est en cours de constitution devra s'attacher à rendre concrètes toutes ces propositions.

3.4. Recherche

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration souhaite devenir un lieu de référence pour la recherche.

Le projet scientifique de la Cité, en matière de recherches historiques, est mené en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la recherche. Il se construit autour de trois enjeux prioritaires, destinés à légitimer la Cité dans le domaine scientifique et à favoriser la diffusion des connaissances dans le domaine de l'histoire de l'immigration :

- stimuler et faciliter la recherche ;
- mettre en valeur ses résultats ;
- assurer sa diffusion en direction du grand public par des outils de médiation.

Le projet recherche repose, pour chacun de ces trois enjeux, sur une démarche commune et des domaines de recherches privilégiés.

La démarche : priorité donnée aux jeunes chercheurs ; ouverture aux approches pluridisciplinaires ; travail en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Les domaines de recherche : le travail de valorisation des archives que la Cité va collecter ou numériser ; les domaines encore peu couverts de l'histoire de l'immigration ; les thématiques permettant de rendre plus lisibles les débats et les enjeux de notre temps.

► Stimuler la recherche

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration va mettre en œuvre, après son ouverture, une politique de soutien financier aux jeunes chercheurs, par le biais de bourses et d'allocations de recherche. Elles seront accordées sur dossier, par un comité d'histoire présidé par une personnalité incontestée de la recherche en histoire de l'immigration.

Afin de stimuler les recherches en cours, la Cité organisera une "école thématique", à destination

14. Notamment *Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées, XIX-XX^e siècles*.

des doctorants, qui doit permettre aux plus jeunes de confronter leurs travaux (problématiques, sources, méthodes) aux regards de chercheurs chevronnés. De jeunes chercheurs étrangers pourront être invités pour favoriser l'ouverture internationale.

Le soutien de la Cité à la recherche sera également logistique : accueil de séminaires et de colloques dans les locaux de la Porte Dorée, accueil spécialisé au sein de la médiathèque.

Enfin, la Cité a pour ambition de favoriser l'émergence d'un réseau de chercheurs travaillant sur l'histoire de l'immigration. Ce repérage donnera lieu à la publication d'un répertoire des chercheurs et devrait susciter, à moyen terme, l'émergence de projets communs.

► Diffuser la recherche

La recherche n'oublie pas le public : l'aide à la recherche va donc de pair avec l'appui à sa diffusion. Afin de faire connaître les travaux des jeunes chercheurs, souvent stimulants, et de favoriser leur reconnaissance académique, la Cité décernera chaque année un prix de la meilleure thèse, accompagné de son édition. La Cité entend également publier des jeunes chercheurs dans l'ensemble de ses éditions (Points sur, dossiers thématiques sur le site etc.).

Plus généralement, pour favoriser la diffusion de la recherche, la Cité organisera des colloques scientifiques, suivis d'une publication des actes. Un premier colloque, organisé en 2006, portera sur "Immigration et histoire : la question coloniale". Elle organisera aussi régulièrement des journées d'études, pour nourrir la réflexion scientifique autour des expositions et susciter le débat sur des thématiques innovantes. La Cité propose aussi d'être partenaire de colloques organisés par le réseau des universitaires, en leur apportant un appui logistique, intellectuel ou éditorial.

Sur le portail de la Cité, un "espace chercheurs" dédié permettra d'identifier rapidement les projets liés à la recherche : actes des colloques et des journées d'études organisés par la Cité mais également par des partenaires du réseau, agenda de la recherche, répertoire des chercheurs (coordonnées, thèmes de recherche, publications), appels à communication etc.

► De la recherche au grand public

Il paraît important de favoriser les liens entre la recherche académique, les sociétés savantes et le grand public. Ainsi, des formations pourront être proposées pour initier les particuliers et les associations aux méthodes de la recherche. Des formations spécifiques seront également proposées aux porteurs de projets qui le souhaitent.

La diffusion de la recherche doit aussi essayer de toucher le plus large public possible. D'où l'organisation, chaque année, d'un cycle de conférences de haute qualité scientifique mais accessible à tous les publics, à l'image de l'Université de tous les savoirs. Les thématiques de ces conférences, renouvelées chaque année, permettront d'interroger l'histoire de l'immigration, de confronter la Cité aux débats de son temps et d'accompagner sa programmation.

► Les domaines de recherche

Les thèmes précis de recherche seront progressivement définis, en liaison avec le comité d'histoire et le réseau de chercheurs. Mais trois axes sont d'ores et déjà privilégiés :

- les domaines encore peu couverts de l'histoire de l'immigration ;
- les thématiques permettant de rendre plus lisibles les débats de notre temps ;
- le travail scientifique sur les archives que la Cité va collecter ou numériser.

3.5. Édition

Le projet éditorial s'inscrit dans la volonté générale de la Cité de diffuser, auprès du public le plus large possible, les connaissances dans le domaine de l'histoire et des cultures de l'immigration.

Le projet éditorial est élaboré en liaison avec l'ensemble des services de la Cité, notamment le musée, pour favoriser l'accès à ses collections et avec la direction des publics pour élaborer les ouvrages les mieux adaptés aux attentes de ses visiteurs. Les éditions de la Cité travaillent également avec le réseau et les chercheurs pour aider à faire connaître leurs réalisations dans les domaines culturel et scientifique.

Concrètement, pour mener à bien ce projet, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration édite :

- une revue de référence, *Hommes & Migrations* ;
- des ouvrages à caractère scientifique, qui installent sa légitimité en ce domaine ;
- des publications culturelles, qui accompagnent son activité de musée ;
- des outils de médiation à vocation pédagogique.

Pour les ouvrages, la Cité mène une politique de collections qui permet au public de se repérer facilement dans ses productions, et de coédition pour bénéficier de l'expertise des éditeurs ayant déjà travaillé sur ces thématiques.

► La revue Hommes & Migrations

La Cité, qui repris l'édition de la revue *Hommes & Migrations*, est désormais propriétaire du titre. Cette revue constitue pour la Cité un espace de réflexion pluridisciplinaire et indépendant, diffusant vers un public le plus large possible les travaux scientifiques de référence et les nouveaux chantiers tout en ouvrant ses colonnes aux débats d'idées et aux expériences de terrain. L'approche comparée privilégiée par la revue, met en perspective les situations nationales et les paradigmes parfois réducteurs. Au sein de la Cité, par l'organisation de rencontres à Paris et en régions, la revue joue pleinement un rôle d'animation des débats, faisant le lien entre l'histoire, qui a pris une dimension plus significative dans son contenu éditorial, et les problématiques d'actualité.

La revue sera en accès direct à la médiathèque de la Cité, mais de manière individualisée pour assurer une visibilité plus forte à cette publication de référence. L'espace réservé à la revue pourrait ainsi être dédié à la mémoire de Philippe Dewitte, ancien rédacteur en chef de la revue, et constituer un lieu de rencontre pour les auteurs de la revue.

► L'édition scientifique

Dans le domaine des ouvrages, la Cité édite deux collections à caractère scientifique :

La collection "Le point sur ..." publiée avec la Documentation française. Cette collection créée par l'Adri compte déjà quatre volumes. Elle devrait s'enrichir de trois à quatre nouveaux titres par an dès 2006. L'ouverture de la Cité doit être l'occasion

d'infléchir ses choix éditoriaux avec la mise en œuvre d'une politique d'auteurs orientée en direction des jeunes chercheurs, et le renouvellement de la ligne éditoriale qui privilégiera désormais les thématiques historiques.

Une collection d'ouvrages scientifiques de référence, publiée en coédition avec un éditeur bénéficiant d'une forte renommée sur le plan académique. Dans cette collection, seront notamment publiés l'ouvrage issu du "prix de la meilleure thèse", les actes de colloques et de journées d'études (organisés ou soutenus par la Cité), des traductions de travaux publiés à l'étranger sur l'histoire de l'immigration.

► L'édition culturelle

Les catalogues d'exposition constituent le cœur de l'édition culturelle. Pour chaque exposition, la Cité éditera un catalogue. Ses principes éditoriaux, son prix et son graphisme seront étudiés pour qu'il soit accessible au plus grand nombre.

D'autres collections ont vocation à installer les éditions de la Cité dans le secteur culturel : une série autour des récits de vie, travaillée avec des écrivains ; une collection dédiée aux arts plastiques et à la photographie qui croisera regards d'artistes et d'historiens ; des carnets de voyage en texte et en dessins à travers les lieux de l'immigration.

► Les outils de médiation

La politique éditoriale de la Cité doit parvenir à toucher l'ensemble des publics, même ceux qui ne sont pas familiers du livre. Des supports spécifiques seront développés à cet effet, à travers différents types d'édition :

- des éditions papier (ouvrages jeunesse, outils de communication assurant l'information du public sur la Cité et ses activités). À ce jour, un premier partenariat existe avec les éditions Autrement, pour des albums documentaires destinés à la jeunesse (9-13 ans) ;
- des outils multimédia, notamment avec une mallette pédagogique et des outils édités en partenariat avec le réseau SCEREN-CNDP ;
- des produits mis en ligne sur le portail Internet : sélection de ressources thématiques et fiches d'analyse et de valorisation d'ouvrages et de documents tous supports.

3.6. Pôle pédagogique

A. Participation à la formation des enseignants

La Cité participe depuis 2004 aux stages de formation transdisciplinaires proposés aux enseignants et coorganisés avec les académies de Paris, Versailles et Créteil autour de la mémoire, de la colonisation et de l'immigration, des mixités à l'école, de la laïcité et de la diversité culturelle, de la lutte contre les discriminations.

Ces stages visent à permettre aux différents acteurs du système éducatif d'approfondir leurs connaissances sur l'histoire de l'immigration en France, et sur les représentations qui y sont associées, à leur donner des outils théoriques et pratiques pour la compréhension de ce phénomène dans sa dimension sociale ainsi qu'à enrichir leur pratique éducative et pédagogique. Ils donnent à réfléchir sur les enjeux de la mémoire dans l'écriture de la mémoire de l'histoire : comment construire une histoire commune à partir de mémoires multiples et parfois opposées ? Ils aident les enseignants à appréhender les différentes formes de mixité dans leurs établissements, à repérer et comprendre distinctions réelles ou supposées sociales, culturelles et religieuses qui peuvent conduire aux conflits. Ils donnent des pistes pour construire des projets permettant de lutter contre ces clivages. Enfin, ils visent à donner des outils théoriques et pratiques pour favoriser l'ouverture à l'altérité et mettre en valeur les apports économiques, sociaux et culturels.

Des formations seront proposées aux enseignants et aux animateurs des centres socioculturels ainsi qu'aux associations, lors de chaque nouvelle exposition afin de faciliter la préparation des visites avec les classes ou avec les groupes de jeunes ou d'adultes.

Enfin, ces formations doivent permettre aux enseignants de découvrir les ressources pédagogiques et culturelles proposées par la Cité pour préparer des visites ou des projets pédagogiques interdisciplinaires dans leurs classes.

B. Mise en place et expertise de projets pédagogiques

Une collaboration est mise en place depuis le printemps 2005 avec les services de l'Éducation natio-

nale au niveau académique et national dans le cadre du comité pédagogique pour proposer, d'une part, des projets pédagogiques et, d'autre part, pour lancer une réflexion sur l'évolution de l'enseignement de l'histoire de l'immigration dans les établissements scolaires. Une convention cadre a été signée en mai 2005 avec le rectorat de Créteil, visant notamment à mettre en place un certain nombre de projets pédagogiques pilotes en commun. Une évaluation suivie d'une expertise de ces projets est en cours avec les chercheurs de l'INRP. Ces projets sont amenés à être très largement développés après l'ouverture de la Cité.

C. Repérage, création et diffusion d'outils pédagogiques

Les différents projets pédagogiques portant sur la mémoire de l'immigration conduits sur l'ensemble du territoire sont recensés dans une base de données disponible sur le site Internet de la Cité. Cette base, commencée en 2004, signale et décrit la démarche des projets éducatifs et pédagogiques, qu'ils soient le fruit d'une initiative des enseignants dans leurs classes ou bien d'une décision académique.

Des bibliographies multimédias sont réalisées sur les thèmes suivants : les mixités à l'école, enseignement et histoire de l'immigration, laïcité et diversité culturelle, lutte contre les discriminations. Elles sont diffusées auprès des enseignants lors des stages de formation. Elles seront prochainement accessibles en ligne. De plus, des bibliographies spécialisées peuvent être effectuées à la demande.

Divers groupes de travail vont être mis en place prochainement pour la création d'outils tels que séquences et mallettes pédagogiques.

Un dossier pédagogique sera élaboré pour faciliter la préparation de la visite de l'exposition permanente. Il prendra en compte les niveaux scolaires et l'âge des visiteurs et proposera également des pistes pour un approfondissement du travail en classe.

Il est prévu de réaliser des expositions itinérantes pour exporter l'exposition permanente ainsi que les expositions temporaires dans leur dimension pédagogique.

Il est envisagé d'éditer des outils pédagogiques multimédias en partenariat avec le réseau SCEREN-CNDP et une mallette pédagogique. Une collabora-

tion avec le centre de ressources Ville-école-intégration (VEI) Diversité du SCEREN-CNDP a débuté.

Le dimensionnement de l'accompagnement pédagogique sera principalement lié aux moyens humains mis à disposition par l'Education nationale.

D. Accompagnement pédagogique des groupes scolaires

Le service pédagogique répond aux demandes d'informations, propose des intervenants et conseille les enseignants pour la réalisation de projets. Il accueillera le jeune public dans l'exposition permanente et l'accompagnera dans ce parcours par des visites adaptées à chaque tranche d'âge et aux programmes scolaires. Des parcours thématiques de l'exposition permanente seront aussi proposés pour répondre à des demandes spécifiques.

Des ateliers seront proposés pour compléter sous un autre angle, le travail commencé par la visite de l'exposition permanente : atelier lecture, cinéma, création artistique ou recherche documentaire à la médiathèque.

Divers ateliers seront proposés aux scolaires, notamment sur les thèmes suivants :

- histoire de la France et l'Europe autour de l'histoire de l'immigration ;
- histoire culturelle : histoire du Palais de la Porte Dorée, interprétation des reliefs et des fresques, apports culturels des migrations, représentations à travers l'iconographie, échanges linguistiques et étymologie, arts et métissages ;
- généalogie : formation et accompagnement aux méthodes de la généalogie ;
- connaissance des religions du monde ;
- connaissance des cultures du monde : langues, cuisines, fêtes, rites... ;
- éducation aux médias : lecture d'archives audiovisuelles, photographiques ;
- création artistique à partir de recueil de témoignages, de biographies et d'autobiographies ou de recherches documentaires et d'enquêtes.

Des itinéraires historiques et thématiques seront proposés.

Le service pédagogique sera associé à la conception des différentes expositions afin de pouvoir prendre en compte l'aspect pédagogique et concevoir les ate-

liers et animations qui seront alors proposés. Il réalise en relation avec les professeurs-relais des dossiers pédagogiques pour les visites de classes.

Des classes culturelles autour d'un projet pédagogique peuvent être organisées en collaboration avec les professeurs de façon thématique autour d'une exposition ou avec le concours de la médiathèque.

Des salles sont réservées pour différentes formes d'ateliers ainsi que pour des conférences ou des rencontres-débats autour de thèmes d'actualité.

3.7. Programmation

La direction de la programmation sera chargée bien évidemment de la conception et de l'organisation des manifestations relevant des arts de la scène et du cinéma. Mais au-delà, elle sera chargée de coordonner les activités ponctuelles de la Cité, et d'apporter un soutien éventuellement organisationnel et logistique aux directions qui en auront respectivement la responsabilité.

A. Les expositions temporaires

Parallèlement à l'installation permanente, la Cité organisera en moyenne trois expositions temporaires par an qui se déclineront de la façon suivante :

- une **exposition dite "temporaire"** qui se tiendra au même niveau que "Repères" et investira une surface de 627 m². Les expositions présentées dans cet espace feront appel à de nombreux prêts extérieurs et, dans la mesure du possible, l'objet de partenariats avec d'autres institutions. L'exposition inaugurale prévue pour octobre 2007 sera consacrée aux "Etrangers en France au temps de l'exposition coloniale". Ces expositions feront l'objet d'une publication de type catalogue.
- Deux autres manifestations de moindre envergure prendront la forme d'**expositions-dossiers** et seront présentées dans les galeries d'actualités situées à l'entresol et sur une surface de 736 m² repartis en deux espaces distincts. Ces expositions auront pour particularité de tenir compte de l'actualité : ainsi en 2007 une exposition sera consacrée aux réfugiés arméniens dans le cadre de la saison arménienne en France.

Ces expositions-dossiers permettront par ailleurs à la Cité de pouvoir être immédiatement réactive par rapport à une actualité.

B. Le spectacle vivant

Étant donné les missions de la Cité, une programmation "spectacle vivant" est un élément constitutif de sa programmation culturelle (expositions temporaires, colloques, visites thématiques) et ce, au même titre que le festival de cinéma ou les rencontres. Ce chapitre de la programmation sera sans doute le plus à même de conquérir et de fidéliser certains des publics visés. Malgré tout, la volonté de la Cité en la matière n'est pas de créer une nouvelle "scène nationale" mais de favoriser le croisement des publics, l'ouverture vers les autres cultures, et l'émergence de jeunes talents. En fonction de ses thématiques annuelles, la Cité pourra ainsi proposer des ateliers et des spectacles "découverte" autour des projets artistiques ayant une relation avec le message de la Cité, d'artistes issus ou non de l'immigration. Il s'agira également de permettre des résidences d'artistes, et de valoriser les projets itinérants programmés par le réseau.

Le spectacle vivant a également pour objectif de faire connaître et de promouvoir toutes les formes artistiques dans leur diversité (théâtre, danse, musiques actuelles, arts de la rue, arts visuels, design, mode, etc.). Ce département est appelé à opérer in situ, mais il devra également intervenir hors les murs, susciter et soutenir des projets conformes à la mission de la Cité chez des partenaires, privés ou publics, par le moyen entre autres de la commande, de la production, de la coproduction ou de la coréalisation.

Par ailleurs, la Cité souhaite créer et pérenniser un certain nombre de manifestations récurrentes, en particulier un festival du Cinéma de l'immigration, dont elle entend assurer la maîtrise d'œuvre en partenariat avec différentes institutions, à Paris et en région.

C. Colloques, conférences, rencontres, débats

► Colloques, débats et rencontres

La Cité organisera régulièrement des colloques, débats et rencontres, afin de favoriser la diffusion de

la recherche auprès des publics spécialisés et du grand public. Un grand colloque sera organisé chaque année sur un sujet structurant, avec une approche pluridisciplinaire et internationale. Chaque exposition sera accompagnée d'une journée d'étude. *Hommes & Migrations* suscitera le débat en mettant en regard histoire de l'immigration et questions d'actualité. Tout au long de l'année enfin, la Cité proposera un cycle de conférences, destiné au grand public mais de haute tenue scientifique, pour interroger l'histoire de l'immigration et accompagner la programmation de la Cité.

► Rencontres des professionnels

À côté des colloques scientifiques annuels programmés par la Cité, une programmation de rencontres mêlant les thématiques et les publics est envisagée pour favoriser les médiations et les passerelles entre des secteurs qui se côtoient peu, notamment le monde universitaire et les secteurs du travail social, de l'animation socioculturelle et du culturel. Ces rencontres de "professionnels" sont initiées par des partenaires extérieurs ou par la Cité qui, à cette occasion, construit des partenariats larges, en particulier avec les villes travaillant en réseau, avec des têtes de réseaux d'associations ou d'entreprises intéressées par un investissement durable sur l'histoire et la mémoire de l'immigration. On peut programmer une rencontre tous les deux ans, comme celle des 24 et 25 novembre 2005 organisée à l'initiative de la ville du Havre sur le thème "Mémoire des migrations dans les villes portuaires".

Par ailleurs, la Cité est très sollicitée par les acteurs en région pour apporter son expertise, ses contacts et son savoir-faire dans la préparation et le déroulement de conférences, de colloques ou de rencontres de tout genre et portant sur des thèmes faisant le lien entre le passé migratoire et l'actualité.

3.8. Partenariats

A. Le milieu universitaire et le réseau associatif

La naissance de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration répond à la demande du monde universitaire et associatif de réhabiliter ce pan oublié de l'his-

toire française et de l'intégrer dans l'histoire nationale. Ce sont donc des partenaires privilégiés pour la Cité en terme d'appel à collecte, de production ou coproduction artistique, d'animation d'ateliers et de médiateurs auprès des publics moins enclins à venir à la Cité.

B. Les institutions culturelles

L'objet de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration croise plusieurs disciplines qui lui permettent de travailler avec différentes institutions culturelles notamment :

- la Bibliothèque nationale de France pour mettre en place avec la médiathèque de la Cité un pôle associé. La BNF travaille également sur la réalisation d'un guide des archives de l'immigration en France ;
- les Archives de France pour engager un partenariat avec la Cité en matière d'archives privées ;
- l'Institut national de l'audiovisuel s'est engagé à prêter des extraits audiovisuels significatifs de cette histoire pour venir illustrer notamment le parcours de l'installation permanente ;
- la Médiathèque des Trois Mondes pour l'acquisition, la numérisation et la valorisation de documents audiovisuels ;
- la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine peut apporter une compétence dans la réalisation de cycles en direction des universitaires et dans la programmation et la production d'expositions.

Enfin, la Cité est amenée à travailler avec des institutions territoriales, nationales et internationales, aussi diverses que le musée de l'Homme, le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, le musée du Quai Branly, l'Institut du monde arabe, le mémorial de la France d'outre-mer, le musée national d'Art moderne, le musée d'Orsay, le musée du Louvre, le musée des Années trente à Boulogne, le musée national du Sport, l'écomusée de Fresnes, le musée d'Ellis Island, le musée d'Ethnographie de Neuchâtel, le musée de la Civilisation à Québec, etc.

C. Le réseau européen

La question de l'histoire et de la mémoire des migrations se pose actuellement dans de nombreux pays européens qui lancent actuellement des projets de lieux consacrés à cette thématique (le musée his-

torique de l'immigration en Catalogne, le musée de l'émigration à Anvers). D'autres ont déjà vu le jour comme le musée de l'émigration de Bremerhaven ou le centre de documentation sur les migrations humaines à Dudelange.

La question a été posée dès les années 1970, dans une perspective post-coloniale, ; par les musées d'ethnographie, notamment aux Pays-Bas (Rotterdam-Amsterdam) et dans les pays scandinaves (Göteborg). Ces institutions restent parmi les points forts, hors des musées d'histoire qui se mettent en place, de ces problématiques. Leurs expériences doivent être connues, discutées, partagées. Il faut établir, au niveau international, et surtout européen, une relation avec les pays d'origine de ces populations (intérêt pour les origines, la nostalgie, le retour, le va-et-vient) et mettre en œuvre des projets communs.

La concordance de tous ces projets est l'occasion de mettre en commun les questionnements, de comparer les angles d'approche, d'initier ensemble des projets européens ou internationaux. Ainsi, les premières actions peuvent prendre plusieurs formes :

- l'organisation de réunions régulières pour confronter les projets ;
- la diffusion d'expositions temporaires comme celle des portraits photographiques d'Augustus Sherman réalisée par le musée d'Ellis Island et présentée en France à la Cité en 2007.

D. Le mécénat des entreprises

Mais on ne saurait mener à bien le programme de la Cité sans y associer le monde économique : depuis le XIX^e siècle, l'immigration de main-d'œuvre a été une composante non pas exclusive, mais très largement dominante de l'histoire de l'immigration en France. À ce titre, les entreprises françaises ont une responsabilité dans ce projet (et un devoir de mémoire), dont elles ne pourront sortir que renforcées.

Les entreprises ou les grandes branches industrielles principalement concernées par l'histoire de l'immigration devraient collaborer avec la Cité de deux manières :

- collaboration scientifique : mise à disposition et exploitation d'archives, coproduction de colloques et d'expositions, réalisation de lieux de mémoire ;

- collaboration financière : mécénat proprement dit au sens que lui donnent habituellement les musées.

En pratique il s'agirait de créer dès maintenant une association de soutien à la Cité composée de quelques membres représentants de grandes entreprises.

Cette première association lancerait un appel et un programme de travail à destination des chefs d'entreprises des grands secteurs économiques concernés (mines industries métallurgiques et mécaniques, bâtiment et travaux publics, confection et habillement, commerce de détails et commerce alimentaire), et de personnalités motivées par le projet.

La structure regroupant les partenaires, et au-delà des particuliers "amis de la Cité", devrait apporter au budget de l'institution une contribution d'un million d'euros par an.

Les projets de mécénat peuvent être, au sein de la Cité, extrêmement nombreux et divers, de la restauration des bureaux de Paul Reynaud et du maréchal Lyautey à une contribution à la numérisation des archives, en passant par le financement d'artistes en résidence, l'achat d'œuvres ou le soutien aux éditions.

E. Les partenariats média

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration souhaite mettre en place un certain nombre de partenariats média aussi bien sur le projet compris dans sa globalité que sur des opérations plus ponctuelles. Ceux-ci s'inscriront pleinement dans la stratégie de communication de la Cité.

Plusieurs actions sont en cours d'élaboration avec France 5 comme partenaire télévisuel de la Cité : en abordant le thème de l'histoire et de la mémoire de l'immigration dans sa programmation, en finançant la réalisation et la diffusion de cinq documentaires autour de ce thème, en mettant en ligne de nombreux contenus en direction du public scolaire sur son site internet www.lesite.tv, en participant à la collecte de la mémoire vivante (notamment via un appel à la population, et plus particulièrement aux téléspectateurs).

Un partenariat de presse écrite est également en discussion, notamment *Le Parisien* qui, avec ses diverses éditions franciliennes, permettrait de toucher un public très large.

Enfin, parallèlement à l'Épra (Échanges et productions radiophoniques), une radio comme RTL pourrait être un partenaire de longue durée de la Cité.

3.9. Le réseau

L'idée de réseau correspond à une reconnaissance du travail effectué depuis vingt ans par les artistes, les associations, les centres culturels et les collectivités territoriales, en particulier dans le domaine de l'archivage et des actions culturelles. Le réseau répond aux principes de participation, de complémentarité, d'échanges, énoncés dans le rapport de préfiguration. Garant d'une politique d'ouverture en multipliant les approches et les publics, le réseau constitue l'originalité de la Cité comme lieu fédérateur des initiatives, un lieu de coproduction et de diffusion, et avant tout un laboratoire d'innovation. Ce sont les actions qui fédèrent le réseau selon une organisation qui reste à définir en fonction des types de projets et des régions.

Compte-tenu des attentes très fortes de la société civile envers la Cité, au regard des contraintes liées au calendrier et à la réalisation de la mission publique de la Cité, les activités du Réseau seront mise en place de manière progressive. La participation du réseau à ces actions sera définie au cas par cas.

A. Les attentes réciproques

La Cité doit satisfaire des attentes multiples en termes de reconnaissance, de visibilité et de valorisation qui se sont très fortement exprimées lors des douze réunions interrégionales organisées en 2004 et 2005, comme elle doit favoriser les échanges et la mobilité des productions sur tout le territoire national et dans le reste du monde. Les acteurs souhaitent que le réseau permette une diffusion et une circulation des travaux et des initiatives sur l'histoire ou la mémoire de l'immigration, qu'il apporte une expertise scientifique, des éléments de méthodologie pour travailler sur le thème, et donne accès à une large documentation sur le sujet. La Cité doit être la caisse de résonance du débat sur l'histoire de l'immigration tel qu'il se développe sur les territoires mais doit également le stimuler et l'enrichir avec le souci d'intégrer les particularités régionales, voire locales. Le réseau

doit permettre aux acteurs d'élargir leurs publics en les diversifiant.

Situé au cœur même de la Cité, un espace nommé **"le kiosque"** sera dédié à l'échange d'informations autour des activités du réseau des associations et des institutions partenaires. Il informera également les visiteurs en matière de programmation culturelle (Paris et régions) relative à l'immigration. Cet espace circulaire d'accueil, d'affichage et de distribution d'information (documentations "papier" et bornes) sera continuellement mis à jour grâce aux actions de veille documentaire de la médiathèque et aux informations reçues via Internet.

B. Les activités du Réseau

Celles-ci se fixent les objectifs suivants :

- **capitaliser et valoriser les projets.** En relation étroite avec la médiathèque, le département réseau collecte et actualise de manière permanente des données sur les projets en régions. Il valorise les projets par l'édition de documents, par des reportages ou des entretiens auprès des acteurs qu'il diffuse notamment sur le site Internet de la Cité avec la collaboration ;
- stimuler les partenariats pour la programmation de la Cité : le département réseau est l'interlocuteur des structures partenaires qui proposent à la Cité d'être coproducteurs ou producteurs d'une ou plusieurs expositions par an, notamment dans les espaces du Palais de la Porte Dorée dévolus aux activités du réseau. C'est lui qui veille à la mise en place de convention ou des autres formes de contractualisation nécessaire à ces partenariats. Il pourra s'agir soit d'expositions à caractère local, soit d'un zoom sur une ou des histoires particulières, soit de la valorisation de travaux de collecte et de recherche, soit d'expositions d'objets d'art (expositions ethnologiques, arts plastiques, etc.). Le département réseau informe les autres services de la Cité des propositions des acteurs qui ont difficilement accès aux institutions culturelles et il coordonne avec eux les réponses de la Cité en matière de programmation commune à Paris ou en région. Dans le cadre de sa programmation hors les murs, elle pourra susciter la mise en place d'itinéraires historiques et thématiques pour tous les publics, en régions.. Il favorise ainsi des programmations innovantes mélangeant les discipli-

nes (théâtre forum, slam, intervention artistique en milieu non culturel, etc.) et croisant les thématiques de l'histoire et de la mémoire et de l'actualité de l'immigration ;

- soutien à des projets considérés comme exemplaires par une commission d'experts (résidence, aide à la diffusion, éventuellement label etc.) ;
- **apporter une assistance au montage des projets et assurer leur circulation.** En relation avec l'équipe de la direction scientifique et pédagogique de la Cité, comme avec les membres du Comité d'histoire et le réseau des chercheurs compétents sur les thèmes traités, le département réseau aide les acteurs qui le contactent dans leur recherche d'archives, de documents, il les met en relation avec des chercheurs, des scénographes ou des spécialistes, leur apporte des conseils dans le montage technique de projets dont il assure la circulation aussi bien par la réalisation de manifestations en région, nationalement ou dans l'espace européen ;
- **créer des échanges et diffuser des outils de qualification des acteurs.** Le département réseau anime des rencontres et des forums virtuels, il conçoit et diffuse des blogs, des lettres d'information, des fiches méthodologiques, des répertoires (de projets, de structures, de spectacles, d'expositions...) appropriés aux besoins des acteurs ; il organise des groupes de travail, des séminaires pour optimiser leurs compétences et leurs interventions ;
- **stimuler les partenariats pour la programmation de la Cité.** Le département réseau est l'interlocuteur des structures partenaires qui proposent à la Cité d'être coproducteurs ou producteurs d'une ou plusieurs expositions par an, notamment dans les espaces du Palais de la Porte Dorée dévolus aux activités du réseau. C'est lui qui veille à la mise en place de convention ou d'autres formes de contractualisation nécessaire à ces partenariats. Il pourra s'agir soit d'expositions à caractère local, soit d'un zoom sur une ou des histoires particulières, soit de la valorisation de travaux de collecte et de recherche, soit d'expositions d'objets d'art (expositions ethnologiques, arts plastiques, etc.). Le département réseau informe les autres services de la Cité des propositions des acteurs qui ont difficilement accès aux institutions culturelles et il coordonne avec eux

les réponses de la Cité en matière de programmation commune à Paris ou en région. Il favorise ainsi des programmations innovantes mêlant les disciplines (théâtre forum, slam, intervention artistique en milieu non culturel, etc.) et croisant les thématiques de l'histoire et de la mémoire et de l'actualité de l'immigration ;

- **favoriser les réseaux d'acteurs en région** : s'il n'est pas prévu de créer des antennes régionales de la Cité, en revanche la Cité porte un intérêt aux efforts des acteurs de se mettre en réseau et de se doter d'une animation régionale ou de programmes d'activités qui correspondent à leurs envies et aux particularités des contextes régionaux. Il propose ses contenus, ses outils et assure le suivi des réseaux d'acteurs qui émergent progressivement dans les régions.

3.10. Diffusion, publics, activités

Dès son ouverture, la Cité doit offrir à ses publics une vision claire de la variété et de l'originalité de ses offres (musée, aquarium, médiathèque, programmation, activités culturelles et artistiques, activités pédagogiques, accueil, café-restaurant, librairie-boutique, kiosque d'enregistrement, kiosque d'information).

A. Quelle fréquentation ? Quelle composition de public ?

La fréquentation annuelle moyenne de l'aquarium tropical du Palais de la Porte Dorée est de 200 000 visiteurs par an. En prenant en compte le calendrier d'ouverture des différents espaces de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, l'objectif est de doubler la fréquentation (aquarium compris).

Sur le plan de la composition des publics, la fréquentation souhaitée sera majoritairement nationale ; le public touristique ne doit cependant pas être écarté et une action particulière devra être menée en direction des tours opérateurs.

En terme de répartition sur le territoire français, l'implantation géographique de la Cité favorisera une fréquentation francilienne ; on peut envisager néanmoins que l'appui du Réseau modèrera cette

prédominance. Parallèlement, la Cité doit être à même d'offrir une attractivité nationale aux programmations régionales.

Pour préserver la qualité de l'accueil, il est important de délimiter des quotas de visites en groupes, notamment scolaires. Ceux-ci ne devront pas excéder 30 à 35 % de la fréquentation annuelle.

B. Politique tarifaire et amplitude horaire

Il est nécessaire de s'appuyer sur une étude de marketing et de prendre en compte la grille tarifaire de l'aquarium (notamment la liste des exonérations), pour définir une grille tarifaire pertinente

Afin d'inciter le public à fréquenter le lieu, la grille tarifaire sera modérée ; des critères de réduction ou de gratuité seront définis ultérieurement.

Les grands principes tarifaires :

- un accès gratuit aux collections permanentes, à la médiathèque, à la salle des fêtes ;
- un accès payant aux expositions temporaires (deux niveaux de tarifs : pour les expositions du 1^{er} étage et pour celles des galeries d'actualité) – avec la possibilité d'un tarif réduit ou d'une exonération pour certains publics ;
- un accès payant aux visites conférences, ateliers, spectacles vivants, colloques – avec la possibilité d'un tarif réduit ou d'une exonération pour certains publics ;
- des jours ou des horaires de gratuité complète (1^{er} dimanche du mois, journées du patrimoine, printemps des musées) ;
- des formules d'adhésion et d'abonnement faiblement rentables, mais permettant de constituer un socle d'habités et de fidéliser une partie du public régional (notamment des formules transports SNCF + RATP + entrée pour les expos) ;
- une offre Cité + aquarium ;
- des offres intermusées pour attirer le public habituel d'autres musées.

Les horaires d'ouverture au public du Palais de la Porte Dorée seront précisément définis à partir des éléments de fréquentation existants de l'aquarium tropical et du bois de Vincennes, de la prise en compte de la situation géographique du Palais, et s'adaptera aux moyens humains possibles.

Ils seront réaménagés en fonction des besoins constatés dans les premières années d'ouverture (notamment la question de l'ouverture décalée de la médiathèque).

Le jour de fermeture pourrait être différent de celui des musées nationaux afin de s'insérer en complémentarité de l'offre culturelle parisienne. Le café-restaurant sera ouvert en soirée en fonction de la programmation.

C. Activités culturelles

Pour répondre à la diversité de ces publics, il faut mettre en place une diversité de médiations et de services dont une première esquisse pourrait être :

- des visites guidées (avec des conférenciers spécialisés)⁽¹⁵⁾ de l'installation permanente (soit une visite généraliste, soit une visite thématique), du bâtiment (histoire du Palais de la Porte Dorée, lecture des fresques) et des expositions temporaires. Dans un second temps, un programme de visites intermusées pourrait être mis en place avec le musée d'Orsay ;
- des visites guidées de quartiers de Paris, en lien avec la Ville, et en province avec les associations locales ;
- des travaux en ateliers documentaires, en liaison avec la médiathèque (généalogie, migration des mots, iconographie, sources, etc.) ;
- des ateliers artistiques : écriture, cours de danse (orientale, africaine en lien par exemple avec la fondation Dapper), chant (intervention d'une chanteuse, mise en place d'une chorale, apprentissage de la langue), musique (sur un instrument ou un courant musical), littérature (textes lus par des acteurs, découverte de la littérature francophone), théâtre (autour de la parole et du témoignage), vidéo ou photographie, etc. ;
- des ateliers multimédia (initiation à la recherche, création virtuelle, apprentissage des moyens multimédia en matière de diffusion).

Pour animer ces ateliers, la Cité aura recours à des vacataires, à des artistes en résidence dans le cadre non pas de la création mais de la diffusion de leur art, ou par le biais d'un partenariat, par exemple avec un théâtre.

Certains de ces ateliers seront pérennes et aborderont des thématiques artistiques et sociales, sous forme – ou non – de cycles ; d'autres ateliers seront réalisés en lien direct avec les expositions temporaires.

La politique des publics s'appuiera sur une équipe d'accueil et de médiation, équipe polyvalente capable de renseigner et/ou de guider les visiteurs dans des langues autres que le français et l'anglais. Par ailleurs, étant donné sa vocation, la Cité doit être à même de disposer d'une équipe de personnes aux profils variés.

D. Services au public

► L'accueil du public

L'accueil des visiteurs dans la Cité doit correspondre aux objectifs de cohésion sociale et d'ouverture à tous les publics notamment à ceux qui ne fréquentent peu ou pas les lieux culturels. Il doit également favoriser l'insertion socioprofessionnelle et l'accès aux ressources culturelles de la population de proximité.

L'équipe prévue pour s'occuper de l'ensemble des espaces de la Cité (hors aquarium) – au minimum huit équivalents temps plein – doit être formée pour surveiller, orienter mais aussi et surtout apporter des informations et répondre aux questions des visiteurs. Leur formation (cours théorique et stage pratique) sera mise en place en partenariat avec la Ville de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Cette équipe d'accueil devra comporter des personnes d'âges différents, résidents dans les arrondissements proches du Palais de la Porte Dorée.

L'accueil du public en groupes sera facilité par une entrée particulière sous la colonnade, et un vestibule "dédié" comprenant une banque d'accueil et un vestiaire spécifiques.

La différenciation de l'accueil pour le public individuel et le public en groupes, pour des raisons de flux, ne doit cependant pas favoriser un type de

15. Des visites guidées pour des universitaires, ou des scolaires, des publics dits éloignés de la culture ou des publics habituels de la culture, ou des publics handicapés ne requièrent pas le même niveau de discours, le même langage, ne tendent pas vers le même objectif.

public par rapport à un autre. Le public sera abordé dans sa globalité (personnes handicapées, personnes valides, femmes enceintes, enfants, personnes âgées, personnes de forte corpulence, ou personne de petites tailles, etc.) et l'accueil humain viendra, dans certains cas, compléter et compenser les contraintes du bâtiment (par ex. pour les personnes handicapées).

Ainsi, au-delà d'une formation du personnel de la Cité, les outils de médiation permettront à tous d'avoir un niveau d'information comparable : taille de caractère, traduction dans plusieurs langues (le choix des langues doit notamment prendre en compte les langues de l'immigration les plus parlées en France – le portugais, l'arabe littéraire, par exemple).

► Le café et la librairie

Le café-restaurant et la librairie-boutique viendront compléter l'offre de services aux publics dans le hall d'honneur de la Cité en proposant d'une part :

- un lieu convivial de restauration légère, ouvrant à la belle saison sur la colonnade côté Ouest ;
- un espace de vente d'environ 60 m² proposera un fonds de librairie allant de la littérature liée à l'histoire de l'immigration aux textes fondateurs et publications de référence, en passant par des monographies d'artistes, des revues liées à l'interculturel, des fictions et des documentaires. Cet espace comprendra également des jeux/jouets et des *goodies* pour adultes et pour enfants.

Pour ces deux espaces de vente, il sera nécessaire de faire appel à des concessionnaires dans les premières années d'exploitation.

► Le kiosque d'information et le studio d'enregistrement

Dans le "hall forum", deux espaces sont proposés au public :

- un studio d'enregistrement proposant à tout un chacun de venir témoigner de son histoire personnelle ; ce lieu permettra de prolonger la démarche participative de la Cité et notamment par une collecte continue de la mémoire vivante ;
- un lieu d'information sur toutes les actions menées à l'extérieur du Palais de la Porte Dorée, en région

et à l'étranger, sur l'histoire et la mémoire de l'immigration ; la Cité reflétant ainsi les activités hors du Palais de la Porte Dorée.

E. Internet

L'édition électronique s'appuie sur un système d'information commun décliné selon les besoins de chaque secteur d'activité de la Cité. Un jeu de métadonnées et une nomenclature commune de description des informations et documents permettent de mobiliser les contenus facilement en vue d'une édition électronique. La quantité et la qualité des informations publiées tiennent aux flux et à la continuité qu'il y a entre les activités traditionnelles de la Cité et l'alimentation du portail. Des contenus interactifs sont déclinés pour chaque activité permanente ou temporaire de la Cité (musée, médiathèque, programmation culturelle, recherche, pédagogie...) un moteur d'indexation permettant la cohérence de l'ensemble.

Dans l'espace Internet, le portail de la Cité n'est pas isolé mais trouve sa place dans une gigantesque masse d'informations. Les façons d'entrer sur le portail Internet sont donc multiples. Si l'on se place du côté du public, l'intérêt pour les thématiques traitées par la Cité naît de questionnements liés à l'actualité. Internet comme d'autres médias fonctionne sur l'actualité, au jour le jour. Sans céder aux nombreux risques du traitement médiatique, la Cité doit être en mesure d'être réactive et donner des éléments de compréhension et d'analyse des questions contemporaines, en s'assurant d'une approche pédagogique et scientifique rigoureuse. Par ailleurs, c'est souvent par des productions culturelles que le public découvre ou connaît l'altérité et l'apport de l'immigration à la société française. Par cette entrée culturelle, le public sera amené vers les contenus historiques. Le succès du site www.alterites.com, magazine électronique culturel (511 000 pages vues en janvier 2006) confirme cette tendance. La stratégie de positionnement sur Internet passe donc par la multiplication des points d'entrée dans le site. Dans cette logique, un site thématique sur la musique et un site sur le cinéma devraient ouvrir en 2006 et 2007. Le développement de ces produits éditoriaux interactifs s'appuie sur une base de contenus enrichis, mobilisée pour décliner en rhizome plusieurs sites web selon des publics ciblés, des thématiques et des modes de contextualisation, du "savant" au récréatif.

A moyen et long terme, l'abondance des contenus va permettre au portail de la Cité de proposer de multiples services à valeur ajoutée lui donnant un certain dynamisme.

Les contenus produits par les différents services de la Cité seront agrégés sur le portail de la Cité, en veillant au respect d'un cadre permettant une recherche, une navigation transversale et un lien au corpus d'informations qu'elle propose. Ce système de fédération de contenus permettra d'enrichir les données historiques proposées par la Cité (l'immigration analysée) par des témoignages et documents provenant des individus (l'immigration vécue). Par ailleurs, ce système devrait permettre aux groupes ou individus de relier leurs trajectoires individuelles à l'Histoire.

La vocation de constituer un portail thématique sur l'histoire et les cultures de l'immigration se décline aussi en établissant des liens avec les autres institutions culturelles en France, en Europe et dans le monde. De nombreux documents, archives, œuvres, informations liées à ce champ thématique se trouvent éparpillés dans de multiples lieux, physiques ou virtuels. On retrouve là le mode opératoire consistant à "donner accès" plus qu'à centraliser mis en avant par le rapport Toubon. Le portail devrait aussi pouvoir "moissonner" les données numériques de multiples bibliothèques, musées et centre d'archives pour y donner accès. Enfin, un portail Internet n'est pas lié à des frontières nationales et doit permettre, en donnant accès, à européaniser et mondialiser le regard sur l'histoire et les cultures de l'immigration. ◀